



Distr. générale
8 mars 2022

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour
l'environnement
Cinquième session
Nairobi (hybride), 22 et 23 février 2021
et 28 février–2 mars 2022**

**Compte rendu de l'Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement sur les travaux de la reprise
de sa cinquième session**

I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022, avec la possibilité de participer en ligne.
2. La session a été ouverte le lundi 28 février 2022, à 10 h 10, par M. Espen Barth Eide, Président de l'Assemblée pour l'environnement. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Barth Eide ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; et M. Keriako Tobiko, Ministre kényan de l'environnement et des forêts.
3. Dans ses remarques liminaires, M. Barth Eide a appelé l'attention sur les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972 et la création qui l'a suivie du PNUE, soulignant que c'est grâce à la science, à la coopération internationale et à l'action des États Membres que des problèmes tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone avaient été traités avec succès, et que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution figuraient en tête des priorités des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Les crises de la perte de biodiversité, de l'augmentation de la pollution et des changements climatiques étaient incontestables et il était clair que toutes étaient le fait de l'activité humaine. Il existait un sentiment d'urgence croissant, notamment chez les jeunes, quant à la nécessité d'agir en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable. La pandémie de coronavirus (COVID-19) avait démontré le pouvoir de la coopération pour trouver des solutions à des problèmes communs, notamment par le développement rapide de vaccins, mais la distribution inégale de ces vaccins avait également révélé l'inégalité fondamentale des citoyens du monde. Il était donc essentiel que les États Membres s'efforcent de se relever de la pandémie par des moyens plus justes, plus renouvelables et plus circulaires. Plus que jamais, les États Membres devaient démontrer que la diplomatie multilatérale pouvait porter ses fruits et chacun devait utiliser son pouvoir souverain pour servir le bien commun.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 16 mai 2022.

4. L'une des questions essentielles à l'ordre du jour de la reprise en cours de la cinquième session était la mission consistant à mettre fin à la pollution plastique, qui avait atteint des proportions épidémiques. La pollution plastique se retrouvait désormais partout, y compris dans le corps humain et nécessitait l'adoption d'un traité juridiquement contraignant. Rappelant les visites qu'il avait effectuées avec la Directrice exécutive du PNUE dans deux installations de recyclage au Kenya qui fabriquaient de nouveaux produits à partir de déchets plastiques, il a déclaré qu'elles leur avaient permis de constater que le plastique pouvait être un produit utilisé et réutilisé à plusieurs reprises, mais que cela exigeait que les sociétés passent à une économie circulaire pour le plastique, dans laquelle tous les plastiques étaient conçus pour être recyclés et une attention particulière était accordée à la non-utilisation d'additifs dangereux dans ces plastiques.

5. Dans sa déclaration, Mme Andersen, notant que la reprise de la cinquième session se tenait à un moment de grande agitation qui rendait le multilatéralisme pour la paix et un environnement sain plus importants que jamais, a déclaré qu'une énorme responsabilité incombait aux États Membres, qui devaient apporter des solutions à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de nature et de biodiversité, et de la pollution et des déchets, y compris la pollution plastique. La triple crise compromettait la capacité de la planète de soutenir l'humanité et la capacité des pays de réaliser un développement durable. Grâce au travail inlassable du Bureau et des membres du Comité des représentants permanents, y compris le Comité à composition non limitée, plusieurs projets de résolution et projets de décision avaient été élaborés pour examen par l'Assemblée pour l'environnement lors de la session en cours afin de faire face à la triple crise dans les prochaines années. La clef du succès n'était toutefois pas le nombre de résolutions adoptées, mais le thème central, la qualité et la vision de chacune de ces résolutions, ainsi que leur capacité à avoir une incidence concrète dans les mois et années à venir.

6. Si tous les projets de résolution présentés à l'Assemblée pour l'environnement avaient de la valeur, ceux qui visaient à s'attaquer au problème de la pollution plastique avaient recueilli un soutien particulier. En l'espace d'une seule vie, l'humanité avait créé un problème de plastique de grande ampleur en construisant une économie entièrement nouvelle basée sur la commodité et les plastiques à usage unique. Les premiers acteurs de l'industrie du plastique avaient diffusé des publicités incitant les gens à jeter les récipients en plastique au lieu de les réutiliser et avaient littéralement éduqué les gens pour qu'ils renoncent aux pratiques qui étaient les meilleures pour la planète et l'humanité. Des décennies plus tard, l'humanité payait le prix de cette « nouvelle économie » avec la pollution des océans, des sols et des eaux et les émissions des gaz à effet de serre, tandis que l'industrie gaspillait une ressource polyvalente et durable au lieu d'en conserver la valeur. Le moment était venu de corriger cette erreur en lançant des négociations sur un nouvel accord international visant à garantir que les plastiques continuent de circuler dans l'économie, plutôt que dans les gyres océaniques. Les entreprises, une large coalition de pays, la société civile et les jeunes l'exigeaient et les États Membres devaient se montrer à la hauteur. La décision de lancer des négociations sur un tel accord constituerait un résultat véritablement historique de la session en cours, mais uniquement si les États Membres décidaient que l'accord serait juridiquement contraignant ; suivrait une approche fondée sur le cycle de vie, s'étendant de l'extraction aux déchets en passant par la production ; inclurait de solides mécanismes de suivi ; prévoirait un soutien à l'action nationale ; s'appuierait sur un financement réel ; fournirait des incitations à toutes les parties prenantes ; et prévoirait une mise en œuvre rapide de ses dispositions.

7. Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, a déclaré que les pays devaient continuer à travailler ensemble pour parvenir à un relèvement durable et inclusif de la pandémie de COVID-19, qui touchait encore des millions de personnes dans le monde. La reprise de la session en cours se déroulait à un moment crucial pour la planète, qui était en proie à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, mais aussi pour le PNUE, qui célébrait son cinquantième anniversaire. La session, par conséquent, donnait l'occasion de s'attaquer à la crise, de réfléchir au passé et d'envisager l'avenir, et de renforcer le PNUE à Nairobi en tant que centre mondial sur l'environnement. La responsabilité de s'attaquer à la triple crise planétaire n'incombait pas seulement au PNUE, mais aussi à chaque entité des Nations Unies et au monde entier. En sa qualité de siège des Nations Unies en Afrique, l'Office des Nations Unies à Nairobi continuerait à soutenir le PNUE dans l'exécution de son mandat, ainsi qu'ONU-Habitat, le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, les 18 entités des Nations Unies actives au Kenya, les 24 bureaux régionaux et les opérations des Nations Unies dans plus de 150 pays qui s'efforçaient de faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique et dans le reste du monde.

8. Dans ses remarques, M. Tobiko a déclaré que l'humanité n'avait pas tenu compte des avertissements de dirigeants tels que feu Wangari Maathai, selon lesquels les humains détruisaient la nature à leurs propres risques et périls, car la nature ne pardonnait pas. La triple crise planétaire à laquelle l'humanité faisait face à présent était le résultat de la destruction continue de la nature par les humains, et son existence n'était pas seulement prouvée par la science, mais aussi clairement visible pour tous. Les dirigeants du monde entier avaient défendu du bout des lèvres les principes de la gouvernance de l'environnement et de l'équité intergénérationnelle, mais n'avaient pas reconnu leur propre rôle de dirigeant, compromettant ainsi l'avenir des enfants et des générations futures. Il était donc temps d'aller au-delà de l'adoption de résolutions et d'examiner si, et si oui, dans quelle mesure, les résolutions précédentes s'étaient traduites par des actions réelles sur le terrain et avaient abouti à des résultats positifs. Les résolutions étaient importantes, tout comme les actions prises au niveau national pour faire face à la crise de la pollution plastique, mais elles n'étaient clairement pas suffisantes.

9. En ce qui concerne la crise de la pollution plastique, l'orateur souscrivait à l'avis de la Directrice exécutive selon lequel un des principaux résultats de la session en cours devait être une résolution sur un nouveau traité mondial sur la pollution plastique, qui devait inclure tous les éléments qu'elle avait soulignés et devait aller au-delà de la question des déchets marins afin d'avoir une forte incidence. De même, le cinquantième anniversaire du PNUE serait l'occasion de réfléchir au travail et aux réalisations considérables du PNUE, mais aussi de tenir une discussion franche sur les lacunes et sur la manière de rendre le Programme plus adapté à sa finalité et de construire un PNUE que la jeune génération souhaitait et méritait. En guise de conclusion, il a indiqué que, dans le cadre des célébrations de l'anniversaire, les ministres et autres représentants avaient planté 193 arbres, un pour chaque État Membre des Nations Unies, sur le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, dans une zone qui serait connue sous le nom de « coin du jubilé d'or du PNUE ».

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Président a rappelé que, lors de la réunion en ligne de sa cinquième session, l'Assemblée pour l'environnement avait adopté l'ordre du jour de la session sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/EA.5/1/Rev.1), qui avait ensuite été révisé pour tenir compte des dates de la réunion en présentiel de la cinquième session. L'ordre du jour ci-après (UNEP/EA.5/1/Rev.2) a été adopté sur la base de l'ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Rapport du Comité des représentants permanents.
5. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement.
6. Programme de travail et budget et autres questions administratives et budgétaires.
7. Participation des parties prenantes.
8. Contributions aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Commémoration de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972.
10. Segment de haut niveau.
11. Ordre du jour provisoire et date de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.
12. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session.
13. Élection du Bureau.

14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport de la session.
16. Clôture de la session.

B. Organisation des travaux

11. Conformément à l'article 60 de son règlement intérieur, l'Assemblée pour l'environnement est convenue de créer un Comité plénier chargé d'examiner divers points de son ordre du jour.

L'Assemblée est également convenue, conformément aux recommandations du Bureau, que le Comité plénier serait présidé par Mme Andrea Meza Murillo (Costa Rica), que Mme Selma Haddadi (Algérie) exercerait les fonctions de rapporteur et que le Comité serait saisi de l'examen des points 5 sur les questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement, 9 sur la commémoration de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, et 11 sur l'ordre du jour provisoire et date de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.

12. L'Assemblée pour l'environnement a décidé également que le temps de parole pour les déclarations faites pour expliquer son vote avant et après le vote sur une proposition serait limité à trois minutes. En ce qui concerne le droit de réponse, l'Assemblée a décidé qu'il devait être exercé à la fin de l'examen d'un point, le nombre d'interventions dans l'exercice de ce droit étant limité à deux par point pour toute délégation à une réunion donnée, la première intervention étant limitée à trois minutes et la seconde à deux minutes.

13. L'Assemblée pour l'environnement a décidé en outre que les deux modes de transmission des déclarations nationales, à savoir les déclarations en personne et les déclarations vidéo préenregistrées, seraient traités de la même manière s'agissant de l'ordre des orateurs ; que le temps imparti pour les déclarations serait de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour celles s'exprimant au nom d'un groupe d'États ; qu'un dialogue de haut niveau avec les accords multilatéraux sur l'environnement suivi d'un dialogue multipartite sur le thème « Reconstruire plus vert : la protection internationale de l'environnement et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte de la COVID-19 » se tiendrait le 1^{er} mars, et qu'un dialogue de haut niveau sur le thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable » se tiendrait le 2 mars. La structure finale de la reprise de la cinquième session est disponible en cliquant [ici](#).

C. Participation

14. Les États Membres ci-après étaient représentés à la reprise de la cinquième session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

15. Les États non membres ci-après étaient représentés : État de Palestine, Îles Cook et Saint-Siège.

16. Les organes des Nations Unies, les conventions et secrétariats correspondants ci-après étaient représentés : Département des affaires économiques et sociales ; Département des affaires politiques ; Département de la sûreté et de la sécurité ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; Commission économique pour l'Europe ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Cabinet du Secrétaire général ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Organisation internationale du Travail ; Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Secrétariat de l'ozone ; secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ; secrétariat de l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe ; Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ; secrétariat de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) ; secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ; secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ; secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ; secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; Office des Nations Unies à Genève ; Office des Nations Unies à Nairobi ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; École des cadres du système des Nations Unies ; Université des Nations Unies ; Volontaires des Nations Unies.

17. Les institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées ci-après étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Agence internationale de l'énergie atomique ; Organisation de l'aviation civile internationale ; Fonds international de développement agricole ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Cour pénale internationale ; Organisation internationale pour les migrations ; Autorité internationale des fonds marins ; Tribunal international du droit de la mer ; Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; Organisation mondiale du commerce.

18. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Africa Institute ; Banque européenne d'investissement ; Centre international pour la recherche en agroforesterie ; Chambre de commerce internationale ; Commission de coopération environnementale ; Communauté d'Afrique de l'Est ; Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral ; Organisation maritime internationale ; Organisation mondiale de la santé animale ; Fonds nordique de développement ; Fonds pour l'environnement mondial ; Fonds vert pour le climat ; Ligue des États arabes ; Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud ; Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement ; Union européenne ; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources ; Union pour la Méditerranée.

19. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile étaient représentées par des observateurs.

D. Déclarations générales

20. Après l'ouverture de la reprise de la cinquième session, les représentants des groupes régionaux d'États Membres, les représentants des États Membres et les observateurs ont fait des déclarations générales axées sur le thème de la session, « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable ».

1. Déclarations générales des groupes régionaux et politiques

a) États d'Afrique

21. Le représentant du Sénégal, s'exprimant au nom des États africains et également en sa qualité de président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, a réaffirmé l'engagement ferme de l'Afrique à participer et à s'impliquer activement dans le programme mondial pour l'environnement, notant que le continent accueillerait les réunions des Conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, et assumerait la présidence de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement, faisant de 2022 une « année africaine » pour l'environnement. Il était urgent de prendre des mesures sérieuses et efficaces pour relever les défis majeurs qu'étaient les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification, la pollution et les déchets, et les États africains saluaient le travail accompli par le Comité des représentants permanents et le rôle moteur assumé par l'Algérie en tant que représentant régional de l'Afrique pour ouvrir la voie à un résultat positif de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Les États africains ont accueilli favorablement la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025 et le programme de travail et le budget pour la période 2022–2023, ainsi que les allocations budgétaires correspondantes au Fonds pour l'environnement, mais ils ont souligné qu'il était nécessaire que l'exécution régionale du programme de travail soit plus coordonnée et plus cohérente, conformément aux demandes antérieures du Groupe pour une présence renforcée du PNUE en Afrique et la mise en œuvre des résolutions soumises par les États africains. La session spéciale organisée pour commémorer le cinquantième anniversaire du PNUE renforcerait la position du Programme en tant que principale autorité environnementale dans le monde.

b) Union européenne et ses États membres

22. Le représentant de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, notant que le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine s'associaient également à sa déclaration. Il s'est félicité de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée, mais a déclaré qu'elle était assombrie par l'acte d'agression de la Fédération de Russie contre un pays voisin. Il a réitéré la position de l'Union européenne et de ses États membres sur la question, appelant la Fédération de Russie à désamorcer la situation, à respecter le droit international et à s'engager de manière constructive dans un dialogue par l'intermédiaire des mécanismes internationaux établis. Il s'est également inquiété des effets néfastes de la guerre sur l'environnement, ses conséquences écologiques étant susceptibles d'avoir des effets immédiats et à long terme sur les vies humaines et la santé. Un an après la première réunion de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, tenue en ligne en raison de la situation liée à la COVID-19, la pandémie et ses conséquences étaient encore loin d'être surmontées et l'état de la planète continuait de se détériorer. La reprise de la cinquième session devrait servir de tremplin à une action ambitieuse et coordonnée visant à tenter de venir à bout de la triple crise des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. La pollution plastique figurait en bonne place dans l'ordre du jour et l'Assemblée a été invitée instamment à faire une percée et à lancer officiellement des négociations sur un accord mondial juridiquement contraignant sur les plastiques. La proposition de résolution sur les solutions fondées sur la nature a également représenté une étape concrète vers le rapprochement des actions en faveur du climat et de la biodiversité ; les solutions fondées sur la nature présentaient un énorme potentiel pour l'action en faveur du climat et de la biodiversité lorsqu'elles étaient correctement mises en œuvre, et une définition des « solutions fondées sur la nature » convenue au niveau multilatéral constituerait une étape cruciale pour mettre fin à leur utilisation abusive. L'Union européenne et ses États membres attendaient également avec intérêt la création d'un nouveau groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la pollution, qui comblerait une lacune importante et fournirait les connaissances nécessaires pour traiter pleinement les questions touchant à la pollution et à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

c) Groupe des 77 et Chine

23. La représentante de la Colombie, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine (section de Nairobi), a présenté la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement comme une occasion de jeter des passerelles entre les actions multilatérales en matière de biodiversité, de désertification, de changements climatiques et de pollution, de s'appuyer sur ces actions et de les catalyser, et a salué les mesures prises pour garantir un processus transparent, inclusif, participatif et piloté par les États, afin que personne ne soit laissé pour compte. La reprise de la cinquième session se déroulait alors que le monde tentait de surmonter une pandémie qui avait sapé de nombreux acquis en matière de développement et mis en évidence les problèmes rencontrés par les pays en développement et de se relever après la pandémie. Le Groupe des 77 et la Chine soutenaient l'effort

multilatéral de lutte contre la pollution plastique et se félicitaient de l'intention de lancer des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur le plastique, y compris dans le milieu marin, avec des objectifs ambitieux, des moyens de mise en œuvre tout aussi ambitieux et une large participation, tout en reconnaissant pleinement les différentes circonstances nationales et les différents points de départ des États Membres et des États observateurs. Les membres du Groupe avaient présenté des résolutions qui reflétaient la nécessité d'aborder les liens entre l'homme et l'animal et d'améliorer les services écosystémiques afin que cela profite à la santé humaine et que les inégalités mondiales en matière de santé soient surmontées. Le Groupe a également appelé à apporter une assistance financière et technique et à procéder à un transfert de technologie pour permettre aux pays en développement de passer à des modes de consommation et de production plus durables, et à revigorer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à un développement durable en harmonie avec la nature. Les actions visant à protéger, à conserver et à gérer et à utiliser durablement les écosystèmes étaient encouragées afin que les pays en développement soient mieux préparés à faire face aux défis posés par les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification et la pollution. Le Groupe reconnaissait également que l'utilisation durable des ressources naturelles était un moyen efficace de parvenir à une croissance économique en harmonie avec la nature.

d) États d'Asie et du Pacifique

24. Le représentant d'Oman a fait une déclaration au nom des États de la région de l'Asie et du Pacifique, ajoutant leurs voix aux appels en faveur d'un cadre mondial de prévention et de réduction de la pollution plastique qui s'inspirait des principes de l'économie circulaire et de la hiérarchie en matière de gestion des déchets, et qui complétait les instruments et initiatives existants. Certains États avaient demandé que le cadre suive une approche de précaution et le principe des responsabilités communes mais différenciées.

25. La quatrième session du Forum des ministres et autorités de l'environnement de la région de l'Asie et du Pacifique s'était tenue à Suwon (République de Corée) du 5 au 7 octobre 2021. Les discussions avaient porté sur les questions liées à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, notamment les solutions fondées sur la nature pour atteindre les objectifs de développement durable. Les États Membres de l'Asie et du Pacifique avaient contribué aux préparatifs de la session au moyen de projets de résolution, notamment sur la pollution par les produits plastiques à usage unique et la pollution plastique marine, la gestion durable des lacs, la gestion de l'azote et les infrastructures durables et résilientes.

26. La pandémie de COVID-19 avait entravé la capacité de la région de répondre à la triple crise planétaire. Certains pays avaient besoin d'un soutien pour faciliter la transition vers des voies de développement plus vertes et plus durables dans l'ère post-COVID. Malgré ces difficultés, la région restait résolue à fournir des contributions renforcées déterminées au niveau national aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et soutenait la prolongation du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables jusqu'en 2030.

27. Alors que 2022 marquait le cinquantième anniversaire de la création du PNUE et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, l'action collective de la communauté internationale en matière d'environnement n'avait pas été à la hauteur et la santé planétaire était en crise. La région de l'Asie et du Pacifique a renouvelé son engagement à faire sa part pour intensifier et accélérer l'action environnementale mondiale.

e) États d'Amérique latine et des Caraïbes

28. La représentante du Chili, s'exprimant au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a dit que la cinquième session était importante pour le programme d'action international relatif à l'environnement, avec la célébration du cinquantième anniversaire du PNUE et la réaffirmation du rôle indispensable de l'Assemblée pour l'environnement en tant qu'organe décisionnel intergouvernemental pour l'environnement. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes escomptaient que la reprise de la cinquième session aurait un résultat ambitieux, mesuré non pas sur le plan quantitatif mais à l'aune de la capacité d'induire le changement nécessaire. Les négociations sur les plastiques constituaient une priorité particulière, nécessitant la coopération de tous les États Membres et la volonté de parvenir à un consensus sur un nouvel instrument international juridiquement contraignant.

29. Le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes venait de marquer son quarantième anniversaire en tenant une session spéciale pour renforcer la coopération régionale face à ses défis environnementaux. La région était particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, qui risquaient de compromettre la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie, tout en étant une source d'inquiétude, devait être considérée comme une occasion d'intégrer davantage les trois dimensions du développement durable dans la planification du développement économique et social, de favoriser l'innovation et de créer de nouveaux emplois durables. Il était important de faire en sorte que les pays en développement disposent de moyens de mise en œuvre adéquats, suffisants et prévisibles pour s'acquitter de leurs obligations environnementales. Le Groupe souhaitait également rappeler que les États Membres avaient des responsabilités communes mais différenciées, mais que tous étaient censés faire tout leur possible pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le rôle futur du PNUE en termes de soutien aux pays en développement pour qu'ils respectent leurs engagements internationaux en matière d'environnement méritait d'être discuté. Les grands groupes avaient également un rôle important à jouer et leur contribution devait être appréciée.

2. Déclarations générales des représentants

30. Les ministres et autres représentants de haut niveau des pays, ainsi que les représentants d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, et des observateurs, ont fait des déclarations sur le thème de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable ». Un certain nombre de représentants ont remercié tous ceux qui avaient travaillé dur pour préparer et organiser la reprise de la cinquième session, ainsi que le Gouvernement et le peuple kenyans d'avoir accueilli la session.

31. De nombreux représentants ont souligné l'opportunité et la pertinence du thème de la session, compte tenu de la nécessité pressante de prendre des mesures positives pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de la reconnaissance croissante du rôle que la nature, dans toutes ses dimensions, jouerait dans la réalisation de ces objectifs. L'importance de la nature pour les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la vie humaine était souvent oubliée ou négligée, et les influences anthropiques négatives avaient fortement diminué les services et les ressources fournis par la nature, au détriment de l'humanité et de la planète. La reprise de la cinquième session avait été convoquée à un moment clef pour la Terre, où des actions décisives, fondées sur la nature et ayant des effets concrets étaient nécessaires pour surmonter les défis posés par la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, des changements climatiques et de la pollution, et pour se remettre du choc mondial de la pandémie de COVID-19. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pour l'environnement à la session en cours, et surtout leur mise en œuvre, constituaient une composante essentielle de ces actions. Plusieurs représentants ont dit regretter le conflit actuel entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et ont exprimé leur soutien au peuple ukrainien et leur solidarité avec celui-ci.

32. Plusieurs représentants ont félicité le PNUE d'avoir atteint le cap de son cinquantième anniversaire en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement et ont exprimé leur soutien et leur engagement continus envers les travaux du Programme. Un représentant a déclaré que seule une action consolidée aux niveaux régional et international pouvait donner des résultats positifs et que le rôle du PNUE dans l'encouragement des partenariats environnementaux avait été remarquable. Il était important de tirer les leçons de ces 50 années et d'aborder les problèmes environnementaux dans un nouvel esprit d'urgence et de coopération. Le PNUE jouerait un rôle crucial à cet égard en aidant activement les pays à passer du système économique actuel de gaspillage à une économie circulaire fondée sur l'utilisation efficace et écologique des ressources. Pour atteindre ces objectifs, il était essentiel de renforcer la sensibilisation à l'environnement et de développer une mentalité privilégiant la durabilité. Sur un plan positif, l'humanité disposait des connaissances, des technologies et des capacités nécessaires pour opérer la transition vers un avenir favorable à la nature, qui serait bénéfique pour la santé, les économies et la planète.

33. De nombreux orateurs ont fait allusion aux défis redoutables et sans précédent auxquels il fallait faire face pour réaliser les objectifs environnementaux mondiaux. De nombreux pays subissaient les effets négatifs des changements climatiques et du réchauffement de la planète, notamment l'élévation du niveau de la mer et la désertification, ainsi que des phénomènes indésirables tels que la perte de biodiversité, la dégradation des sols et la déforestation. Plusieurs représentants ont attiré l'attention sur des habitats et des lieux spécifiques particulièrement menacés, notamment

des zones humides, des forêts, des lacs, des zones côtières, des régions montagneuses et des petits États insulaires en développement. Les populations vulnérables avaient été soumises à une pauvreté croissante et à une mauvaise qualité de vie. L'humanité subissait des conséquences de plus en plus lourdes, notamment l'insécurité et les conflits, les migrations forcées, la mauvaise santé due aux effets de la pollution et à la mauvaise gestion des déchets, et une production alimentaire malsaine. Malgré ces effets, l'incapacité des structures gouvernementales à coordonner une réponse avait aggravé la situation. Le manque de convergence régionale pour relever les défis avait permis aux gains à court terme de prendre le pas sur les considérations à long terme de durabilité et de conservation.

34. Les années précédentes, les vastes répercussions de la pandémie de COVID-19 avaient aggravé les difficultés environnementales rencontrées par l'humanité. La vulnérabilité économique, environnementale et sociale s'était aggravée et la pandémie avait mis en évidence la fragilité des liens entre l'humanité et la nature et les dangers du consumérisme. En outre, les effets de cette crise avaient été le plus durement ressentis par les franges les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. Malgré ces défis écrasants, les suites de la pandémie de COVID-19 avaient offert une occasion unique d'appliquer les leçons apprises pour reconstruire en mieux et façonner un avenir plus durable et plus inclusif. Les anciennes structures et le maintien du statu quo s'étaient révélés inefficaces et il était nécessaire d'adopter une approche plus coordonnée et plus respectueuse de l'environnement, qui reposait fermement sur les éléments interdépendants énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui reconnaissait le fait que la santé de l'humanité était intrinsèquement liée à la santé de la planète. L'efficacité d'une approche systématique, reposant sur la science et intégrée de la gestion des maladies, avait été démontrée et permettait d'espérer que les futures épidémies de zoonoses et autres maladies pourraient être mieux contenues.

35. Compte tenu du contexte général des problèmes de plus en plus complexes que la planète rencontrait, il était important de se concentrer sur les 17 objectifs de développement durable en tant que cadre offrant la possibilité d'assurer la durabilité de la planète et de ses ressources, tout en améliorant la richesse et la santé de la population. Le Programme 2030 était la base sur laquelle l'humanité pouvait s'appuyer pour s'attaquer aux problèmes environnementaux et remodeler sa relation avec la nature pour construire un monde résilient et inclusif. On reconnaissait de plus en plus l'obligation collective de l'humanité de vivre dans les limites de la planète et de passer à une économie mondiale innovante, inclusive, durable et sobre en carbone. Des interventions collectives, proactives, stratégiques et réalisables étaient nécessaires pour surmonter la crise planétaire et vivre en harmonie avec la nature.

36. Conformément à la philosophie qui sous-tendait les objectifs de développement durable, une approche holistique et intégrée, avec la participation de toutes les parties prenantes, était nécessaire pour obtenir des résultats authentiques et durables en matière de développement. Diverses données d'expérience et capacités humaines devaient être prises en compte, notamment les preuves scientifiques, les solutions fondées sur la nature, les connaissances écologiques traditionnelles et la capacité des communautés autochtones de réhabiliter les écosystèmes. Les partenariats devaient englober les contributions des autorités publiques, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile, des organisations intergouvernementales, du monde universitaire, des communautés et des particuliers, en tenant compte des valeurs et des compétences que chacun pouvait apporter à la conception de solutions créatives et novatrices. Des données scientifiques solides étaient une condition préalable essentielle pour relever les défis environnementaux urgents, et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques revêtait une importance cruciale à cet égard. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie étaient essentiels pour soutenir et aider les partenaires disposant de faibles ressources, en tenant compte du principe de responsabilités communes mais différenciées.

37. De nombreux représentants accordaient une attention particulière à la question des déchets plastiques et des microplastiques, qui était devenue ces dernières années un sujet de préoccupation majeur au niveau mondial. La pollution plastique marine était abondante et omniprésente et menaçait la biodiversité des océans de la planète. L'impact était vivement ressenti par les communautés côtières, notamment les petits États insulaires en développement, dont l'économie dépendait du tourisme et de la pêche. Les microplastiques se retrouvaient dans les organismes et constituaient une menace grandissante pour la santé des humains et des autres espèces.

38. Il était manifestement nécessaire de prendre des mesures énergiques pour régler cette question. Le caractère transfrontière des chaînes de valeur du plastique exigeait une réponse mondiale pour lutter efficacement contre la pollution plastique. Un représentant a déclaré que la résolution de la crise nécessitait une forte coopération internationale et un engagement solide des parties prenantes dans le cadre d'une approche très ambitieuse qui encourageait tous les pays et toutes les parties prenantes

à mettre en évidence des solutions novatrices sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques. Une collecte efficace des déchets et l'application de principes d'écoconception dans la production de biens et d'emballages pouvaient réduire considérablement la quantité de déchets générés. Plusieurs représentants soutenaient la création d'un comité intergouvernemental de négociation comme mécanisme chargé de discuter de l'élaboration d'un accord mondial juridiquement contraignant sur les déchets marins et la pollution plastique. Un représentant a déclaré qu'un tel traité pourrait réduire les déchets plastiques mondiaux en freinant la fabrication et l'utilisation de plastiques à usage unique et en favorisant une économie circulaire viable grâce à laquelle les plastiques pourraient être recyclés. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a attiré l'attention sur le lancement récent du premier Global Plastics Outlook, qui éclairerait et appuierait les efforts politiques visant à lutter contre les fuites de plastique.

39. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des approches régionales pour lutter contre la pollution par les déchets sauvages. Un représentant a attiré l'attention sur le Plan d'action régional sur les déchets marins de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique, qui constituait un modèle d'action régionale inspirant. Un autre représentant a décrit le travail du Pacific Ocean Litter Project, qui aidait les pays insulaires du Pacifique à lutter contre les plastiques à usage unique qui nuisaient aux écosystèmes marins et côtiers, et a décrit un projet ambitieux visant à protéger la Grande Barrière le long de la côte est de l'Australie.

40. La protection de la biodiversité et des systèmes écologiques était considérée par de nombreux représentants comme une composante essentielle du processus de récupération environnementale. De nombreuses activités humaines entraînaient un déséquilibre préoccupant avec la nature, notamment la déforestation accélérée, la pollution de l'air et de l'eau, le commerce illégal d'espèces sauvages, la dégradation des zones humides, la destruction des habitats et les pratiques agricoles non durables. Il était absolument nécessaire de soutenir les accords multilatéraux qui étaient engagés dans ce domaine, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 promettait de fixer des objectifs effectifs concernant la protection de la biodiversité de la planète et de galvaniser l'action en faveur de la préservation des écosystèmes. En ce qui concerne les solutions fondées sur la nature, qui constituaient un thème majeur de la session en cours, un représentant a averti qu'il ne fallait adopter que les activités et les bonnes pratiques qui soutenaient véritablement la résilience des écosystèmes et profitaient à la biodiversité. À cette fin, il était important d'élaborer une définition généralement acceptée des solutions fondées sur la nature. Un autre représentant a souligné la valeur des solutions fondées sur la nature qui contribuaient à la fois à la restauration des écosystèmes et à l'atténuation des changements climatiques, comme le boisement, la revégétalisation et la restauration des zones humides. Ces efforts pouvaient être déployés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030).

41. Le thème des changements climatiques occupait également une place importante dans les déclarations des représentants. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets prenaient en compte l'impact global des changements climatiques sur de nombreux aspects de la vie sur la planète, notamment les ressources en eau, l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les infrastructures, la biodiversité et la santé humaine. En réponse, les environnements humains et naturels devaient être considérés comme des systèmes interconnectés, nécessitant une planification et un développement de projets conjoints. Les villes et les établissements humains représentaient un défi particulièrement complexe, qui nécessitait des solutions novatrices dans des domaines tels que la résilience climatique, l'efficacité énergétique, les systèmes de transport écologiques intégrés et l'élimination des déchets. Garantir des systèmes agricoles durables qui produisaient des aliments sains et fournissaient des revenus et des moyens de subsistance sûrs aux agriculteurs et à leurs communautés, tout en évitant les transformations du paysage qui entraînaient inévitablement une perte de biodiversité, était un autre défi de portée mondiale. Les systèmes alimentaires durables nécessitaient des mesures politiques coordonnées ainsi qu'une responsabilité individuelle et communautaire. En outre, la pandémie de COVID-19 avait montré la valeur des aliments produits localement qui réduisaient les impacts environnementaux et créaient des emplois verts.

42. Divers modèles de consommation et de production durables gagnaient en importance. Une économie circulaire ou verte s'appuyant sur une approche fondée sur le cycle de vie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et des autres ressources, des méthodes de production propre et le recyclage des déchets pouvait réduire les effets négatifs du gaspillage des ressources sans compromettre la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, de nombreux représentants ont décrit les mesures prises au niveau national pour promouvoir un développement respectueux de l'environnement et une consommation et une production durables. Parmi les exemples

cités figuraient l'articulation de visions économiques à long terme fondées sur les principes du développement durable ; les systèmes intégrés de transport urbain ; des stratégies visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire la pollution ; la promotion des comportements de consommation sans plastique et peu polluants, et une meilleure gestion des flux de déchets ; des projets de reboisement avec des objectifs ambitieux de plantation d'arbres ; la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; des mesures fiscales favorisant une production respectueuse de l'environnement ; la passation de marchés publics verts ; une priorité accordée à des technologies de production propres et respectueuses du climat ; le développement de systèmes de transport public respectueux de l'environnement ; l'intégration des considérations environnementales dans le processus décisionnel, l'élaboration des politiques et la législation ; les initiatives « bleues » pour les environnements aquatiques ; et un financement accru pour les parcs et les sites de patrimoine et la réhabilitation des zones humides.

43. Enfin, de nombreux représentants ont souligné la nécessité d'une coopération et d'une action mondiales pour atteindre les objectifs planétaires et garantir un avenir durable aux générations futures. Il était essentiel de continuer à travailler collectivement pour que la nature reste au cœur du Programme 2030. La pandémie de COVID-19 avait démontré comment la santé des humains, des animaux et de la planète étaient étroitement liées, et si les impacts des activités humaines pouvaient sembler localisés, ils étaient à même d'avoir des conséquences dévastatrices sur le long terme au niveau mondial. Face à des défis environnementaux de plus en plus complexes, la consommation et la production durables ne pouvaient être réalisées que par la coopération internationale, le multilatéralisme et la solidarité. Dans ce scénario, le rôle du PNUE et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement était plus crucial que jamais pour guider tous les acteurs vers un avenir écologiquement durable.

3. Autres déclarations

44. Le représentant de la Serbie, soulevant un point d'ordre, a déclaré que la déclaration faite par l'Union européenne n'était pas, en fait, la déclaration à laquelle la Serbie avait souscrit.

45. Le représentant de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse à la déclaration de l'Union européenne, a déclaré que la Fédération de Russie n'était pas engagée dans une guerre d'agression contre l'Ukraine. En fait, la Fédération de Russie était engagée dans une opération militaire spéciale qui avait été déclenchée par le refus du Gouvernement ukrainien d'appliquer les accords de Minsk et par les opérations militaires contre la population et les infrastructures de la région du Donbass en Ukraine entreprises par le régime ukrainien et ses partenaires néonazis, dont les activités avaient été ignorées par ceux qui s'intéressent aux impacts des conflits sur l'environnement. La Fédération de Russie n'avait eu d'autre choix que d'intervenir.

46. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : organisations non gouvernementales ; agriculteurs ; peuples autochtones ; femmes ; communauté scientifique et technologique ; travailleurs et syndicats ; enfants et jeunes ; et commerce et industrie.

E. Travaux du Comité plénier

47. Le Comité plénier s'est réuni à quatre reprises pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui avaient été confiés et a conclu ses travaux dans la soirée du mardi 1^{er} mars 2022. À la 7^e séance plénière de l'Assemblée pour l'environnement, la Présidente du Comité a rendu compte des résultats des travaux du Comité. On trouvera à l'annexe III du présent compte rendu le rapport sur les travaux du Comité.

III. Vérification des pouvoirs des représentants (point 3 de l'ordre du jour)

48. À la 7^e séance plénière de l'Assemblée pour l'environnement, tenue dans l'après-midi du mercredi 2 mars 2022, reprenant l'examen de ce point, le Président a annoncé que le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentants des États Membres soumis conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement. Au 1^{er} mars 2022, 28 États Membres avaient soumis à la Directrice exécutive du PNUE des pouvoirs en bonne et due forme délivrés par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères. Cent vingt-quatre autres États Membres avaient communiqué à la Directrice exécutive des informations sur la nomination de leur représentant à l'Assemblée pour l'environnement au moyen d'une copie scannée sous forme électronique des pouvoirs officiels signés par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, ou au moyen d'une copie scannée d'une lettre

ou d'une note verbale émanant de la mission permanente concernée ou d'une autre forme de communication officielle. Au total, 41 États Membres n'avaient communiqué aucune information au sujet de la nomination de leur représentant à la Directrice exécutive.

49. En ce qui concerne le Myanmar, la Commission a décidé, conformément à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la même question, de différer toute action concernant les pouvoirs des représentants dans l'attente de nouvelles directives de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale.

50. Le Bureau a recommandé que l'Assemblée accepte les pouvoirs de ces États Membres.

51. L'Assemblée pour l'environnement a pris note du rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants.

IV. Rapport du Comité des représentants permanents (point 4 de l'ordre du jour)

52. L'Assemblée a repris l'examen de ce point. Mme Luisa Fragoso, Représentante permanente du Portugal et Présidente du Comité des représentants permanents, a présenté le rapport du Comité, y compris les résultats de la reprise de la cinquième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents, qui s'est tenue du 21 au 25 février 2022 (UNEP/EA.5/INF/2/Rev.1).

53. Depuis la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, le Comité avait tenu quatre réunions ordinaires, et une réunion extraordinaire pour élire son Bureau, en plus de nombreuses réunions de sous-comités pour exercer son rôle d'examen et de contrôle et faire avancer les préparatifs de la réunion en personne de la cinquième session et de la session spéciale visant à commémorer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE.

54. En octobre 2021, le Comité avait tenu sa huitième réunion annuelle de sous-comité, au cours de laquelle il était convenu que, suite à la décision adoptée lors de sa réunion extraordinaire du 23 juin 2021, aucune autre décision n'était requise en réponse au paragraphe 7 de la décision 5/3 de l'Assemblée pour l'environnement, par laquelle le Comité était invité à examiner, compte tenu des problèmes systémiques et de manière globale, le cycle du mandat du Bureau du Comité par rapport à celui du Bureau de l'Assemblée pour l'environnement. Le Comité avait également approuvé le document final du processus consensuel pour examen par le Comité, conformément à la décision 4/2 de l'Assemblée pour l'environnement.

55. À sa cent cinquante-sixième réunion, le Comité avait approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et était convenu que les États Membres devaient continuer à examiner le plan d'action dans le contexte du projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et sur la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement.

56. Le Comité avait approuvé le projet de déclaration ministérielle pour la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, sans préjudice du droit des États Membres de proposer de nouveaux ajustements et améliorations avant son adoption.

57. Au titre du point 4 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquième réunion, le Comité à composition non limitée avait examiné les autres documents de travail officiels soumis par la Directrice exécutive à l'Assemblée pour l'environnement à sa cinquième session, ainsi que plusieurs documents d'information et pris note des uns et des autres. Au titre du point 6, il avait recommandé à l'Assemblée pour l'environnement de reporter l'examen de sa contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable et de mandater le sous-comité du Comité des représentants permanents pour examiner et finaliser cette contribution. Au titre du point 8, il avait examiné 17 projets de résolution et un projet de décision présentés par les États Membres et le secrétariat. À cet égard, elle a remercié le secrétariat et l'Office des Nations Unies à Nairobi des efforts qu'ils déployaient pour organiser des réunions en ligne et en personne et des réunions hybrides. Le Comité à composition non limitée avait approuvé trois projets de résolution lors de la réunion de clôture de sa session et d'autres progrès significatifs avaient ensuite été réalisés de manière informelle sous la direction des cofacilitateurs. Un accord a été trouvé sur le texte du projet de résolution sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et sur le texte du projet de résolution sur la création d'un comité intergouvernemental de négociation visant à conclure un accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

58. À l'issue de consultations informelles, le projet de déclaration politique de la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement visant à commémorer le cinquantième anniversaire de la création du PNUE avait également été approuvé, sous réserve de la confirmation finale d'une délégation concernant un alinéa du préambule.

59. Pour conclure, elle a remercié les autres membres du Comité pour leurs travail assidu, leur engagement et leurs orientations, le secrétariat pour son soutien et l'ancien Président du Comité des représentants permanents, M. Fernando Coimbra, Représentant permanent du Brésil auprès du PNUE, qui avait dirigé le Comité jusqu'en juin 2021.

60. L'Assemblée pour l'environnement a pris note du rapport du Comité des représentants permanents.

61. L'Assemblée a décidé de reporter l'adoption de projets de résolution sur le lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable ; sur la gestion durable de l'azote ; et sur l'avenir du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial à la plénière de clôture, qui se tiendrait le 2 mars 2022.

62. L'Assemblée a également décidé de confier au Comité plénier la tâche d'arrêter la version finale des projets de décision et de résolution restants et d'approuver ces projets.

V. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement (point 5 de l'ordre du jour)

63. Le point 5 de l'ordre du jour, ainsi que les projets de résolution et de décision y afférents, ont été examinés par le Comité plénier. À la 7^e séance plénière de l'Assemblée pour l'environnement, la Présidente du Comité a rendu compte des résultats des travaux du Comité. L'Assemblée a pris note du rapport du Comité. On trouvera à l'annexe III du présent compte rendu le rapport sur les travaux du Comité.

VI. Programme de travail et budget et autres questions administratives et budgétaires (point 6 de l'ordre du jour)

64. La Présidente a rappelé que l'Assemblée pour l'environnement avait examiné le point 6 de l'ordre du jour à la 1^{re} séance plénière de la réunion en ligne de la cinquième session et avait adopté par consensus les décisions suivantes, qui figurent à l'annexe I du compte rendu des travaux de l'Assemblée pour l'environnement des Nations Unies à sa cinquième session (UNEP/EA.5/25), qui couvre la réunion en ligne de la cinquième session :

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
5/1	Gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions préaffectées
5/2	Stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025 et programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022–2023

65. Puisqu'il n'y avait pas d'autres questions à examiner au titre du point 6 de l'ordre du jour, l'Assemblée avait terminé l'examen de ce point.

VII. Engagement des parties prenantes (point 7 de l'ordre du jour)

66. Dans sa déclaration, M. Ayman Cherkaoui, représentant des grands groupes et des parties prenantes, a déclaré qu'il était impératif que les décisions importantes prises lors de la session en cours soient immédiatement mises en œuvre sur le terrain afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte, ce qui rendait d'autant plus regrettable le fait que si peu de représentants des peuples autochtones, gardiens de la grande majorité de la nature et de la biodiversité, eussent pu assister à la session. Il était également décevant que la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée pour l'environnement lors de la session en cours n'eût pas reconnu le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable, qui avait été reconnu dans la résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme. En revanche, l'adoption de la résolution sur l'élimination de la pollution plastique était véritablement un événement historique, qui avait également mis en évidence le rôle important que la société civile et la science pouvaient jouer. Il était crucial que les États Membres maintiennent un esprit de coopération au cours du futur processus de négociation intergouvernemental à cet égard. La résolution sur le lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable était

un nouveau succès et servirait de catalyseur pour une action intergouvernementale dans un domaine longtemps négligé. Une protection vitale pour les femmes, les travailleurs agricoles et les ramasseurs de déchets serait garantie par les trois résolutions relatives aux produits chimiques. Néanmoins, il était regrettable qu'aucune décision n'eût été prise par l'Assemblée pour l'environnement sur les pesticides qui empoisonnaient plusieurs millions de personnes chaque jour, et que l'engagement de réduire de moitié les déchets azotés d'ici 2030 n'eût pas été inclus dans la résolution, telle qu'adoptée, sur la gestion durable de l'azote. L'absence de soutien à la création d'un groupe de travail intergouvernemental sur la gouvernance des ressources minérales était une occasion manquée à un moment où l'utilisation de matériaux secondaires devait être une priorité absolue, mais les grands groupes et les parties prenantes attendaient avec intérêt de participer à des consultations régionales sur la question. Les grands groupes et les parties prenantes étaient prêts à apporter une aide immédiate aux préparatifs de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement en concrétisant les déclarations afin de faire en sorte que les gouvernements soient tenus responsables de la mise en œuvre des résolutions sans précédent qui avaient été adoptées lors de la session en cours.

VIII. Contributions aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour)

67. L'Assemblée a décidé de reporter l'examen de sa contribution au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2022 à une prochaine réunion du sous-comité du Comité des représentants permanents.

IX. Commémoration de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972 (point 9 de l'ordre du jour)

68. À sa 7^e séance plénière, l'Assemblée pour l'environnement a approuvé le projet de résolution intitulé « Déclaration politique de la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement consacrée à la commémoration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement » pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement lors de sa première session spéciale.

X. Segment de haut niveau (point 10 de l'ordre du jour)

69. Le segment de haut niveau a été ouvert le 2 mars 2022 à 10 h 20. Le segment a consisté en une ouverture officielle, lors de laquelle des déclarations d'ouverture ont été prononcées par les principaux orateurs de haut niveau, deux dialogues interactifs de haut niveau et un dialogue multipartite sur le thème général « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable », et une session plénière de clôture.

A. Déclarations liminaires

70. Des déclarations liminaires ont été prononcées par M. Espen Barth Eide, Président de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ; Mme Amina J. Mohamed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; M. Félix Moloua, Premier Ministre et chef du Gouvernement de la République centrafricaine ; et M. Keriako Tobiko, secrétaire de cabinet du Ministère de l'environnement et des forêts du Kenya.

71. Dans sa déclaration liminaire, M. Eide a déclaré que la session en cours marquait un moment historique et l'aboutissement de nombreuses années de travail acharné. La communauté internationale était sur le point de s'engager dans le processus extrêmement important de négociation d'un accord juridiquement contraignant portant sur le cycle de vie des plastiques, de la source à la mer, et favorisant la transition vers une économie circulaire. Elle était également sur le point de prendre des mesures pour mettre en place un groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la pollution. À une époque où trop de gens propageaient leurs propres soi-disant « vérités » ou « faits alternatifs », il était plus crucial que jamais de disposer de banques de connaissances véritables soutenues par des scientifiques du monde entier.

72. Un autre résultat de la session en cours était la reconnaissance du fait que les crises du climat et de la nature étaient liées et d'importance égale, et que résoudre l'une au détriment de l'autre n'était pas une option viable. Cette considération devait être intégrée dans toutes les politiques, et les externalités environnementales devaient être prises en compte dans les systèmes économiques afin de donner un prix à la nature. L'engagement à négocier un accord juridiquement contraignant démontrait avec force que le multilatéralisme était vivant et pouvait encore produire des résultats. Toutefois, comme toujours, si c'étaient les gouvernements qui signaient les traités, les bases avaient été posées grâce à la large collaboration de la société civile, des mouvements de jeunes et du secteur privé. À cet égard, l'orateur a salué la contribution du Fonds mondial pour la nature et de l'Alliance To End Plastic Waste, entre autres.

73. Il convenait de souligner que le véritable travail commencerait bien après la session en cours, car la valeur d'un traité ne résidait pas dans son adoption mais dans sa mise en œuvre. L'orateur a déclaré espérer que les participants retourneraient dans leur pays inspirés par l'esprit de Nairobi et prêts à faire des progrès immédiats sur les sujets importants qui avaient été discutés. Le temps était venu d'agir en faveur de la nature.

74. Mme Mohamed a affirmé dans sa déclaration que la protection de la nature était essentielle pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris. Pour assurer la sécurité alimentaire et hydrique de tous les habitants de la planète, la communauté internationale devait empêcher l'effondrement des écosystèmes. La protection des écosystèmes contribuerait également à combler l'écart des émissions d'ici à 2030, tout comme l'élimination progressive du charbon. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrait que l'incapacité à réduire la pollution due aux combustibles fossiles condamnerait le monde à un avenir à la fois universellement dangereux et profondément inégalitaire, mais également que l'adaptation donnait des résultats lorsqu'elle était correctement mise en œuvre. L'engagement pris lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow, de doubler le financement de l'adaptation avait été une première étape bienvenue, mais il fallait la concrétiser de toute urgence et l'accroître de manière spectaculaire, ce qui supposait que les pays développés respectent leur engagement de fournir un financement au monde en développement, à hauteur au moins de la promesse non tenue d'un montant de 100 milliards de dollars. Le rapport du GIEC montrait en outre que l'ampleur du réchauffement de la Terre n'était pas encore gravée dans la pierre, mais qu'il n'y avait pas de temps à perdre. La santé humaine, les économies et l'avenir de l'humanité dépendaient de la priorité accordée à la nature. Les représentants étaient invités instamment à tirer le meilleur parti de la session en cours de l'Assemblée pour l'environnement et à passer en « mode d'urgence ». Accomplir des progrès dans la conclusion d'un accord mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique ferait vraiment la différence et démontrerait une fois de plus la valeur du multilatéralisme. La date de la session était également remarquable, puisque l'année 2022 marquait le cinquantième anniversaire du rassemblement du monde à Stockholm pour lancer ce que beaucoup considéraient aujourd'hui comme le mouvement environnemental moderne. En conclusion, Mme Mohamed a rappelé le slogan de la Conférence de Stockholm de 1972, « Une seule Terre » et a exhorté les délégués à s'en inspirer pour parachever les résultats de la session en cours.

75. Dans sa déclaration, Mme Andersen est revenue sur les réalisations et les personnes qui avaient contribué à la mise en place d'une plateforme d'action, notant que la session en cours de l'Assemblée pour l'environnement était l'occasion de faire un bond en avant en s'appuyant sur cette plateforme grâce aux projets de résolution négociés, qui touchaient à la triple crise planétaire. Une résolution sortait du lot ; alors que le monde exigeait des mesures contre la pollution plastique, les négociateurs avaient franchi la première étape en acceptant de créer un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un accord mondial sur la pollution plastique. Les représentants étaient invités à adopter la résolution afin que les négociations puissent commencer et qu'un accord puisse être conclu dès que possible, mais au plus tard fin 2024. Toutefois, l'accord ne compterait vraiment que s'il comportait des dispositions claires et juridiquement contraignantes, s'il adoptait une approche fondée sur le cycle de vie, s'il tenait compte des situations complexes dans de nombreux pays et s'il apportait un soutien à la mise en œuvre. Les gouvernements devaient explorer toutes les options, y compris les objectifs pour les nouveaux polymères bruts et les mécanismes de suivi et de notification pour soutenir l'action nationale ; mettre en place des mécanismes de financement et des moyens de mise en œuvre ; fournir des incitations à toutes les parties prenantes ; et être en contact avec les entreprises. Un soutien politique était nécessaire au plus haut niveau, à la fois pour conclure un accord en un temps record et pour commencer sa mise en œuvre. Un tel accord donnerait le coup d'envoi d'une économie circulaire aux avantages considérables et pourrait servir de modèle pour le passage à la circularité dans des secteurs tels que l'énergie, le transport et la construction, ce qui atténuerait la triple crise planétaire. Le PNUE était focalisé sur cette crise et avait créé trois fonds

thématiques, « Stabilité climatique », « Vivre en harmonie avec la nature » et « Vers une planète sans pollution », pour permettre aux États Membres d'apporter un appui à ses travaux de manière à soutenir les économies des pays et à avoir des incidences plus importantes.

76. Dans sa déclaration, M. Moloua a déclaré que le thème choisi pour la cinquième session était très pertinent et inestimable pour la réalisation des objectifs de développement durable. Son gouvernement se félicitait de constater la convergence du thème avec ses propres engagements environnementaux, qui étaient bien alignés sur les instruments régionaux et internationaux. À cet égard, la République centrafricaine avait accédé aux différents traités et accords multilatéraux sur l'environnement. En raison de la hausse des températures, son pays avait connu l'assèchement des cours d'eau et la dégradation des sols due aux feux de brousse et à la transhumance transfrontalière, ce qui avait déjà causé des pénuries de nourriture et d'eau et la disparition d'espèces de faune et de flore, situation qui était exacerbée par les guerres et la prolifération des groupes armés et des terroristes.

77. Grâce à la mise à jour de sa contribution déterminée au niveau national, son pays prévoyait de continuer à développer ses ressources énergétiques naturelles et renouvelables et de promouvoir l'agroécologie. En outre, la République centrafricaine travaillait avec les autres États membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux à la gestion des forêts du bassin du Congo. L'engagement du PNUE à garantir la disponibilité de ressources financières sûres, stables, suffisantes et prévisibles était une grande garantie pour l'inclusion d'actions de développement durable dans ses programmes et pour l'apport d'un soutien aux pays les plus vulnérables. L'assistance demandée par son pays concernait le transfert de technologies et la conservation, la gestion et la restauration de la biodiversité. Il a réaffirmé la volonté de son gouvernement de continuer à travailler en étroite collaboration avec le PNUE, avec lequel il entretenait une excellente coopération. Malgré la récurrence des crises militaro-politiques dans le pays, le Gouvernement restait ambitieux en matière de protection de l'environnement, raison pour laquelle il avait demandé la levée totale de l'embargo qui avait été imposé au pays. Pour conclure, au nom du peuple centrafricain, il a souhaité paix, bonheur et prospérité à tous les participants.

78. Dans sa déclaration, M. Tobiko a rappelé le thème de la session et a expliqué ce que le renforcement de l'action en faveur de la nature signifiait sur le plan politique. Cela signifiait reconnaître la nature existentielle de la menace à laquelle le monde faisait face et les actions audacieuses et décisives qui étaient nécessaires de toute urgence pour mettre fin aux effets interconnectés et cumulatifs de la triple crise planétaire. Le Gouvernement kényan cherchait des solutions pratiques et se félicitait des résolutions proposées pour adoption, qui fournissaient une orientation claire sur les stratégies de lutte contre la crise environnementale qui sévissait. Renforcer l'action en faveur de la nature signifiait également protéger la biodiversité et s'attaquer à la dégradation des terres et des écosystèmes, ce qui nécessitait des mesures plus audacieuses en matière de conservation des forêts, de réhabilitation des zones dégradées, de reforestation et de boisement. En outre, cela signifiait prendre des mesures plus agressives et plus coordonnées pour réduire la pollution, notamment les déchets plastiques. Certes, le Kenya avait pris des mesures nationales à cet égard, mais la réduction de la pollution et le développement de substituts viables et durables aux plastiques nécessitaient une action collective et le Kenya soutenait la proposition tendant à conclure un accord mondial pour lutter contre la pollution plastique. La nature du défi était claire ; la seule question qui se posait encore était de savoir si les gouvernements étaient désireux et capables de le relever. Un mécanisme plus solide était nécessaire pour vérifier si les engagements étaient tenus et si les informations étaient échangées de manière transparente. Sans empiéter sur la souveraineté, les mesures adoptées devaient garantir que les engagements essentiels soient pris et que les gouvernements remplissent leurs obligations. Le Kenya préconisait la coopération au sein de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, estimant que travailler ensemble ainsi favorisait la cohérence des politiques et la durabilité environnementale.

79. La session plénière de clôture, qui s'est déroulée dans l'après-midi du 2 mars 2022, a consisté en un récapitulatif des messages clefs des dialogues de haut niveau et du dialogue multipartite et des résultats du Sommet des villes et des régions. Des présentations ont été faites par M. Rolph Payet, Secrétaire exécutif des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, lors du dialogue de haut niveau avec les accords multilatéraux sur l'environnement ; par Mme Elizabeth Wathuti, une jeune activiste fondatrice de l'initiative « Green Generation », au Kenya, lors du dialogue de haut niveau sur le renforcement des mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable ; par M. Oliver Greenfield, de la Coalition pour une économie verte, lors du dialogue multipartite, sur les conclusions du rapport intitulé « The UNEP We Want » (Le PNUE que nous voulons). On trouvera à l'annexe IV du présent compte rendu les résumés de ces présentations, dont la version originale n'a pas été revue par les services d'édition.

80. En outre, des présentations ont été faites par Mme Anna König Jerlmyr, maire de Stockholm, sur les résultats du Sommet des villes et des régions qui s'est tenu le 23 février 2022, au moyen d'un message vidéo préenregistré, et par M. Shantanu Mandal, représentant de la jeunesse du Brahma Kumaris auprès du grand groupe des enfants et des jeunes du PNUE, sur le dialogue « Faith for Earth » organisé en soutien à la session en cours de l'Assemblée pour l'environnement.

XI. Ordre du jour provisoire et date de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement (point 11 de l'ordre du jour)

81. Le point 11 de l'ordre du jour et le projet de décision y afférent ont été examinés par le Comité plénier. Le rapport sur les travaux du Comité plénier est publié en tant qu'annexe III au présent compte rendu.

82. À sa 7^e séance plénière, l'Assemblée pour l'environnement a adopté la décision 5/4 sur l'ordre du jour provisoire et la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

XII. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session (point 12 de l'ordre du jour)

83. À sa 7^e séance plénière, l'Assemblée pour l'environnement a adopté la déclaration ministérielle intitulée « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable » (UNEP/EA.5/HLS.1), telle que révisée oralement.

84. À sa 7^e séance plénière également, le représentant de la Serbie a présenté un projet de résolution sur la gestion durable des lacs, qui avait fait l'objet de consultations d'information après la conclusion des travaux du Comité plénier.

85. À sa 7^e séance plénière, l'Assemblée pour l'environnement a adopté par consensus les résolutions et la décision suivantes. Les résolutions individuelles sont disponibles dans les documents UNEP/EA/5/Res.1 à UNEP/EA.5/Res.14. Elles sont également disponibles sur le site Web de l'Assemblée pour l'environnement (<https://www.unep.org/environmentassembly/fr/?%2F=>), tout comme la décision 5/4.

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
5/1	Lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable
5/2	Gestion durable de l'azote
5/3	Avenir du rapport sur L'avenir de l'environnement mondial
5/4	Gestion durable des lacs
5/5	Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable
5/6	Biodiversité et santé
5/7	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
5/8	Groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
5/9	Infrastructures durables et résilientes
5/10	La dimension environnementale d'une reprise post-COVID-19 durable, résiliente et inclusive
5/11	Renforcer l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation de la consommation et de la production durables
5/12	Aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux
5/13	Respect du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies
5/14	Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
5/4	Ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

86. Après l'adoption des résolutions susmentionnées, de nombreux représentants ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de la reprise de la cinquième session. En particulier, ils ont célébré comme une réalisation majeure de la session l'adoption de la résolution sur la pollution plastique, dans laquelle l'Assemblée pour l'environnement avait décidé qu'un comité intergouvernemental de négociation devrait être convoqué en 2022 pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, sur la base d'une approche globale tenant compte du cycle de

vie du plastique et des différentes circonstances et capacités nationales. De nombreux représentants ont déclaré que la résolution était un véritable tournant qui contribuerait à débarrasser le monde du fléau de la pollution plastique, qu'elle resterait dans les mémoires pour des générations à venir et qu'elle démontrait ce que les États Membres pouvaient réaliser en s'appuyant sur le multilatéralisme et en étant mus par une ambition commune.

87. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a exprimé une réserve à l'égard de l'alinéa du préambule de la résolution 5/1 qui énumérait parmi les instruments pertinents la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle son pays n'était pas partie et dont les normes ne s'appliquaient donc pas à son pays, à moins qu'il ne les reconnaisse explicitement en tant que droit international coutumier.

88. Plusieurs représentants ont déclaré que la résolution 5/1 constituait un premier pas important pour contribuer à débarrasser le monde de la pollution plastique et ont exprimé l'espoir que le même esprit de compromis et l'objectif commun qui avaient prévalu lors de la session en cours prévaudraient dans les négociations du nouveau traité sur la pollution plastique. Une représentante a déclaré que, pour faire en sorte que le nouveau traité soit ambitieux, un groupe diversifié de pays avait décidé de créer une coalition pour de hautes ambitions dans le but de mettre fin à la pollution plastique, qui serait coprésidée par la Norvège et le Rwanda et travaillerait avec le Comité intergouvernemental de négociation afin de plaider en faveur d'une action urgente visant à protéger la santé humaine, la biodiversité et le climat dans le contexte des négociations du nouveau traité sur la pollution plastique.

89. Plusieurs représentants ont attiré l'attention sur l'importance des autres résolutions, qui étaient des signes évidents du succès de la reprise de la cinquième session, exprimant leur engagement à mettre rapidement en œuvre ces résolutions et appelant à l'inclusion de tous les acteurs et secteurs concernés dans ces efforts de mise en œuvre.

90. Le représentant du Sénégal a fait part de l'offre de son gouvernement d'accueillir la première session préparatoire du Comité intergouvernemental de négociation à Dakar. Le représentant de la Suisse, se félicitant de cette offre, a annoncé une contribution de son gouvernement de 300 000 francs suisses visant à soutenir le processus de négociation.

91. Le représentant de la Suisse a également annoncé que son gouvernement contribuerait à hauteur de 700 000 francs suisses à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 5/12 sur les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux, et à hauteur de 750 000 francs suisses supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 5/8 sur un groupe d'experts sur l'interface science-politiques visant à contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à prévenir la pollution.

XIII. Élection du Bureau (point 13 de l'ordre du jour)

92. Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée, l'Assemblée pour l'environnement a élu, par acclamation, M. Silvano Tjong-Ahin (Suriname) Vice-Président pour la cinquième session de l'Assemblée, en remplacement de M. Reggy Nelson (Suriname), pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir.

93. À sa 7^e séance plénière, conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur, l'Assemblée pour l'environnement a élu par acclamation les membres du Bureau suivants pour siéger à sa sixième session :

Présidente :	Mme Leila Benali (Maroc)
Vice-Présidents :	M. Joaquim Leite (Brésil)
	M. Carlos Eduardo Correa (Colombie)
	M. Jafar Barmaki (Iran, République islamique d')
	M. Malik Amin Aslam (Pakistan)
	M. João Pedro Matos Fernandes (Portugal)
	M. Zac Goldsmith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Abdou Karim Sall (Sénégal)
	M. Ján Budaj (Slovaquie)
Rapporteur :	M. Oleksandr Krasnolutskyi (Ukraine)

94. Mme Benali a remercié les États Membres et, en particulier, les États africains, pour la confiance qu'ils lui avaient accordée. Elle a rendu hommage à son prédécesseur et aux membres sortants du Bureau pour le leadership et la gouvernance dont ils avaient fait preuve pour faire avancer les discussions difficiles inscrites à l'ordre du jour, soulignant que la session en cours, la plus productive jamais organisée par l'Assemblée pour l'environnement, avait suscité de grands espoirs pour la sixième session. Il n'était pas nécessaire de rappeler les graves problèmes de la planète et de l'humanité ; elle a promis qu'elle ne ménagerait aucun effort pour tirer parti des partenariats et des synergies nécessaires pour garantir la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée pour l'environnement, y compris celles relatives à la pollution plastique et au groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution. La mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée pour l'environnement, a-t-elle suggéré, devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, se traduire par des avantages tangibles pour tous les citoyens du monde et l'exercice de leur droit à un environnement sain, et construire un avenir que les générations à venir voudraient.

XIV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)

95. L'Assemblée pour l'environnement n'a pas examiné d'autres questions.

XV. Adoption du rapport de la session (point 15 de l'ordre du jour)

96. À sa 7^e séance plénière, l'Assemblée pour l'environnement a adopté le présent compte rendu sur la base du projet de compte rendu qui avait été distribué, étant entendu que l'établissement de la version complète et définitive serait confié à la Rapporteuse, qui bénéficierait du concours du secrétariat.

XVI. Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)

97. Après les échanges de courtoisie d'usage, la clôture de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a été prononcée le mercredi 2 mars 2022 à 18 h 30.

Annexe I

Documents finaux adoptés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement lors de la reprise de sa cinquième session

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
5/1	Lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable
5/2	Gestion durable de l'azote
5/3	Avenir du rapport sur L'avenir de l'environnement mondial
5/4	Gestion durable des lacs
5/5	Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable
5/6	Biodiversité et santé
5/7	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
5/8	Groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution
5/9	Infrastructures durables et résilientes
5/10	La dimension environnementale d'une reprise post-COVID-19 durable, résiliente et inclusive
5/11	Renforcer l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation de la consommation et de la production durables
5/12	Aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux
5/13	Respect du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies
5/14	Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
5/4	Ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Annexe II

Décision adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022

Décision 5/4. Ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, 66/288 du 27 juillet 2012, 67/213 du 21 décembre 2012, 67/251 du 13 mars 2013, 68/215 du 20 décembre 2013, 69/223 du 19 décembre 2014, 71/231 du 21 décembre 2016, 73/260 du 22 décembre 2018, 74/222 du 19 décembre 2019 et 76/208 du 17 décembre 2021,

Rappelant également les résolutions de l'Assemblée générale 47/202 A (par. 17) du 22 décembre 1992, 54/248 du 23 décembre 1999, 56/242 du 24 décembre 2001, 57/283 B (sect. II, par. 9 à 11) du 15 avril 2003, 61/236 (sect. II A, par. 9) du 22 décembre 2006, 62/225 (sect. II A, par. 9) du 22 décembre 2007, 63/248 (sect. II A, par. 9) du 24 décembre 2008, 64/230 (sect. II A, par. 9) du 22 décembre 2009, 65/245 (sect. II A, par. 10) du 24 décembre 2010, 67/237 (sect. II A, par. 13) du 28 janvier 2013, 71/262 (sect. II, par. 27, et sect. V, par. 102) du 23 décembre 2016, 73/270 (sect. II, par. 29) du 22 décembre 2018, 74/252 (par. 29 de la section II et par. 117 de la section V) du 27 décembre 2019 ; 75/244 (par. 31 de la section II et par. 121 de la section V) du 31 décembre 2020 ; et 76/237 (par. 31 de la section II et par. 120 de la section V) du 24 décembre 2021,

Tenant compte des décisions 27/1 et 27/2 du Conseil d'administration, du 22 février 2013, ainsi que de ses résolutions 1/2, du 27 juin 2014, et 2/22, du 27 mai 2016, et de sa décision 3/2, du 6 décembre 2017,

Reconnaissant l'importance de la mise en œuvre du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », se félicitant des progrès accomplis, notamment de la mise en place de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et soulignant qu'il importe de poursuivre l'action,

Soulignant que l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des organes directeurs actuels du Programme des Nations Unies pour l'environnement contribuera grandement à la mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant sa décision 5/3, dans laquelle elle a, entre autres, décidé d'ajourner sa cinquième session et de la reprendre en la convoquant à son siège, à Nairobi, du 28 février au 2 mars 2022 pour achever l'examen des points figurant à son ordre du jour,

Rappelant que la décision de tenir sa sixième session et la sixième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents est sans préjudice de sa résolution 2/22, dans laquelle elle a décidé de tenir ses sessions ordinaires et les réunions à participation non limitée du Comité des représentants permanents les années impaires à partir de sa troisième session, en 2017,

1. *Fait siens* les résultats de la réunion dressant le bilan du processus d'examen par le Comité des représentants permanents de l'Assemblée pour l'environnement et de ses organes subsidiaires comme convenu à la huitième réunion annuelle du Sous-comité du Comité des représentants permanents, qui s'est tenue du 25 au 29 octobre 2021 ;

2. *Décide* de tenir la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi ;

3. *Décide également* que la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement se tiendra à Nairobi du 26 février au 1^{er} mars 2024 ;

4. *Exhorte* l'Assemblée pour l'environnement à sa sixième session, lorsqu'elle examinera la date et le lieu de sa septième session, à garder à l'esprit sa résolution 2/22 sur l'examen du cycle de l'Assemblée pour l'environnement et l'article premier de son Règlement intérieur concernant le délai recommandé entre ses sessions, ainsi que la nécessité d'approuver en 2025 la stratégie à moyen terme pour la période 2026-2029 et le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2026-2027 ;

5. *Décide*, conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la décision 27/2 du Conseil d'administration, en date du 22 février 2013, que la sixième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents se tiendra du 19 au 23 février 2024, et prie le Comité des représentants permanents de délibérer, en consultation avec son Bureau, et d'établir les modalités d'organisation et l'ordre du jour de la réunion ;

6. *Prend note* de la décision de la Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres tenue le 15 février 2022, par laquelle la réunion a décidé de ne pas tenir d'autres sessions périodiques de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, reconnaissant que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement peut continuer à donner des orientations sur les priorités et sur les actions visant à lutter contre la pollution marine due aux activités terrestres ;

7. Approuve l'ordre du jour provisoire de sa sixième session tel qu'indiqué ci-après :
1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 3. Vérification des pouvoirs des représentants.
 4. Rapport du Comité des représentants permanents.
 5. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement.
 6. Programme de travail et budget et autres questions administratives et budgétaires.
 7. Participation des parties prenantes.
 8. Contribution aux réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 9. Segment de haut niveau.
 10. Ordre du jour provisoire et date et lieu de la septième session de l'Assemblée pour l'environnement.
 11. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session.
 12. Élection du Bureau.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du rapport.
 15. Clôture de la session.

8. *Demande* au Comité des représentants permanents, en consultation avec le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de contribuer à l'élaboration des annotations à l'ordre du jour provisoire énoncées au paragraphe 7 ci-dessus ;

9. *Demande également* au Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en consultation avec le Comité des représentants permanents, de définir un thème pour la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement au plus tard 12 mois avant la sixième session ;

10. *Engage vivement* les États Membres à communiquer des projets de résolution qu'elle examinera de préférence au moins 10 semaines avant la sixième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents, en ayant à l'esprit le thème de sa sixième session et le temps limité et les ressources disponibles pour négocier les résolutions lors de la sixième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents et au cours de sa sixième session, sans préjudice du Règlement intérieur, en particulier de son article 44 ;

11. *Prend note* du plan d'action pour la mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et note que la Directrice exécutive intégrera des éléments du plan dans les stratégies à moyen terme et les programmes de travail futurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont l'incidence

sera étroitement surveillée, et entreprendra des consultations avec le Comité des représentants permanents pour appuyer la mise en œuvre du plan ;

12. *Décide* de modifier le logo et l'identité visuelle du Programme des Nations Unies pour l'environnement conformément à l'option n° 1 du document intitulé « Document d'information présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour : identité visuelle du Programme des Nations Unies pour l'environnement » présenté par le secrétariat à la réunion du sous-comité du Comité des représentants permanents tenue le 12 septembre 2019 et tels qu'ils sont utilisés depuis lors ;

13. *Décide également* de prolonger de deux ans le programme de travail pour la période 2022–2023, jusqu'à la fin de 2025, le budget et les objectifs étant calculés au prorata en conséquence.

Annexe III

Rapport du Comité plénier à la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Rapporteure : Mme Selma Malika Haddadi (Algérie)

Introduction

1. À la 1^{re} séance plénière de la reprise de sa cinquième session, le lundi 28 février 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement a créé un comité plénier chargé d'examiner les projets de résolution, un projet de décision et un projet de déclaration politique établis par le Comité à composition non limitée des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) lors de la reprise de sa cinquième session au titre des points 5 et 11 de l'ordre du jour, dont la version finale devait encore être arrêtée de sorte qu'elle puisse les examiner et, éventuellement, les adopter.
2. Conformément à la décision de l'Assemblée pour l'environnement, le Comité plénier a tenu quatre réunions entre le lundi 28 février et le mardi 1^{er} mars 2022. Ainsi qu'en a décidé l'Assemblée pour l'environnement, le Comité a été présidé par Mme Andrea Meza Murillo (Costa Rica) et Mme Selma Haddadi (Algérie) a fait office de rapporteure.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

3. La Présidente du Comité plénier a ouvert la réunion le lundi 28 février 2022 à 14 h 05. La Directrice exécutive adjointe par intérim du PNUE, Mme Sonja Leighton-Kone, a fait une déclaration.
4. Le Comité a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/COW.5/1).

II. Organisation des travaux

5. Le Comité est convenu de créer trois groupes de contact en vue d'arrêter la version finale, d'ici le mardi 1^{er} mars 2022, du projet de décision, du projet de déclaration politique et des projets de résolution en souffrance, pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement à la reprise de sa cinquième session.
6. Il a été convenu que les coprésidents et les travaux des groupes de contact seraient les suivants :
 - a) Le groupe de contact 1, qui serait coprésidé par M. Sergio Salazar Alzante (Colombie) et M. Dragan Zupanjevac (Serbie), examinerait les projets de résolution sur la gestion durable des lacs (UNEP/EA.5/L.8), les solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable (UNEP/EA.5/L.9), la biodiversité et la santé (UNEP/EA.5/L.11), le respect du principe d'une répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies (UNEP/EA.5/L.19), ainsi que le projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement (UNEP/EA.5/L.21). Il a également été convenu que lors de l'examen du projet de résolution sur le respect du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies (UNEP/EA.5/L.19) et du projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée de l'environnement (UNEP/EA.5/L.21), le groupe de contact serait présidé par M. Marek Rorh-Garztecki (Pologne).
 - b) Le groupe de contact 2, qui serait coprésidé par Mme Ana Elena Campos Jiménez (Costa Rica) et M. Firas Khouri (Jordanie), examinerait les projets de résolution sur les infrastructures durables et résilientes (UNEP/EA.5/L.15), la relance verte (UNEP/EA.5/L.16) et l'économie circulaire (UNEP/EA.5/L.17).
 - c) Le groupe de contact 3, qui serait coprésidé par Mme Gudi Alkemade (Pays-Bas) et M. Mapopa Kaunda (Malawi), examinerait les projets de résolution relatifs au groupe d'experts sur l'interface science-politiques sur les produits chimiques, les déchets et la pollution (UNEP/EA.5/L.14) et sur la gouvernance des ressources minérales (UNEP/EA.5/L.18).

III. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement

7. À sa 1^{re} séance plénière, tenue le lundi 28 février 2022, la Présidente a rappelé que le Comité à composition non limitée des représentants permanents, à la reprise de sa cinquième réunion, tenue les 21, 23 et 25 février 2022, et lors de consultations informelles tenues les 26 et 27 février, avait approuvé trois projets de résolution pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement, que le Comité plénier n'aurait donc pas besoin d'examiner. Les trois projets de résolution concernaient les liens entre le bien-être des animaux, l'environnement et le développement durable (UNEP/EA.5/L.10), la gestion durable de l'azote (UNEP/EA.5/L.12) et l'avenir du rapport sur L'avenir de l'environnement mondial (UNEP/EA.5/L.20).

8. Lors de la même réunion, le Comité plénier a approuvé les projets de résolution dont la version finale avait été arrêtée et qui étaient intitulés « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » (UNEP/EA.5/L.23) et Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (UNEP/EA.5/L.13) pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

9. Après l'approbation du projet de résolution intitulé « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », des déclarations ont été faites par les représentants du Ghana, du Japon, du Pérou et de la République bolivarienne du Venezuela.

10. À sa 2^e séance plénière, dans la soirée du lundi 28 février, le Comité a approuvé le projet de déclaration politique de la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement visant à commémorer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.5/SS.1/L.1) et le projet de résolution sur le respect du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies (UNEP/EA.5/L.19), dont la version finale avait été arrêtée, pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

11. Lors de sa 3^e séance plénière, dans l'après-midi du mardi 1^{er} mars, le Comité a approuvé quatre projets de résolution dont la version finale avait été arrêtée, sur les infrastructures durables et résilientes (UNEP/EA.5/L.15), le renforcement de l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation de la consommation et de la production durables (UNEP/EA.5/L.17), les aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux (UNEP/EA.5/L.18) et le groupe d'experts sur l'interface science-politiques visant à contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et à prévenir la pollution (UNEP/EA.5/L.14), tels qu'amendés oralement, pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

12. Lors de sa 4^e séance plénière, dans la soirée du mardi 1^{er} mars, le Comité a approuvé quatre projets de résolution dont la version finale avait été arrêtée, sur les solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable (UNEP/EA.5/L.9), la biodiversité et la santé (UNEP/EA.5/L.11) et sur des approches vertes pour une relance durable après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (UNEP/EA.5/L.16) et, tel qu'amendé à la lumière du projet de décision dont la version finale avait été arrêtée et qui avait été proposé sur l'ordre du jour provisoire et la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée de l'environnement, le projet de résolution dont la version finale avait été arrêtée sur l'avenir du rapport sur L'avenir de l'environnement mondial (UNEP/EA.5/L.20) pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

13. Il a été convenu de poursuivre l'examen d'un aspect du projet de résolution, dont la version finale avait été arrêtée, sur la gestion durable des lacs (UNEP/EA.5/L.8) sur une base informelle en vue de présenter un texte consensuel pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

IV. Ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement

14. À sa 4^e séance plénière, dans la soirée du mardi 1^{er} mars, le Comité a approuvé le projet de décision sur l'ordre du jour provisoire et la date et le lieu de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement (UNEP/EA.4/L.21), dont la version finale avait été arrêtée, pour examen et adoption éventuelle par l'Assemblée pour l'environnement.

V. Adoption du rapport

15. Lors de sa 4^e séance plénière, dans la soirée du mardi 1^{er} mars, le Comité a adopté le rapport de la rapporteure et a chargé celle-ci et le secrétariat de le parachever.

VI. Clôture de la réunion

16. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le 1^{er} mars 2022 à minuit.

Annexe IV

Résumés du dialogue multipartite et des dialogues de haut niveau tenus lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

A. Dialogue de haut niveau avec les accords multilatéraux sur l'environnement, tenu le mardi 1^{er} mars 2022

Introduction

Le dialogue de haut niveau avec les accords multilatéraux sur l'environnement était le premier d'une série de dialogues organisés dans le cadre de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, animé par Carlos Manuel Rodriguez, Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial. Le dialogue visait à mettre en évidence les moyens concrets de renforcer une mise en œuvre cohérente et efficace des accords multilatéraux sur l'environnement à la fois aux niveaux national et international. Les chefs des accords multilatéraux sur l'environnement et les États Membres nous ont expliqué comment les gouvernements pouvaient utiliser le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement pour relever les défis environnementaux interdépendants, notamment en s'appuyant sur des preuves scientifiques pour promouvoir la coopération et la cohérence dans l'ensemble du programme mondial pour l'environnement. C'est la première fois qu'un dialogue dédié aux accords multilatéraux sur l'environnement était organisé dans le cadre du programme officiel de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Points clefs et appel à l'action

- a) La crise planétaire globale est interconnectée et doit être abordée conjointement. Nous avons besoin de **solutions intégrées** qui fassent appel à différents instruments et groupes d'intérêt pour réaliser le Programme 2030. Malgré les efforts en cours, il existe toujours une fragmentation aux niveaux international et national, qui entraîne le chevauchement d'activités, des lacunes et une mise en œuvre insuffisante des accords multilatéraux sur l'environnement. La pandémie de COVID-19 a ajouté à ces défis. Le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement s'attaquent tous aux facteurs des changements environnementaux, et peuvent **en collaborant agir** de façon plus active et plus efficace pour y faire face.
- b) **Le multilatéralisme donne de bons résultats.** Grâce au multilatéralisme, nous avons à ce jour relevé de nombreux défis environnementaux transfrontières, mais **nous devons agir plus rapidement**. La création du Protocole de Montréal et de son mécanisme de financement, le Fonds multilatéral, qui a conduit à l'élimination progressive de 99 % des substances appauvrissant la couche d'ozone, est un excellent exemple de la manière dont la communauté internationale a fait face efficacement à un problème mondial.
- c) **Politique et mise en œuvre au niveau national.** Il est manifestement nécessaire d'adopter des approches nationales plus cohérentes pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment en développant des mécanismes de coopération au niveau national. Pour cela, il faut que différents secteurs, ministères et parties prenantes travaillent conjointement, que les points focaux nationaux des différents accords multilatéraux sur l'environnement coopèrent en recensant les moteurs et les priorités communs pour atteindre un objectif universel. Des structures institutionnelles efficaces et des outils concrets sont nécessaires pour que les parties puissent s'acquitter des obligations qui sont les leurs en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. L'engagement des coordonnateurs nationaux est crucial pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Les SPANB devraient inclure des engagements pertinents dans le cadre de tous les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité auxquels le pays est partie.

* La version originale des résumés des dialogues n'a pas été revue par les services d'édition.

- d) Des **exemples** ont été donnés par des pays mettant en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement de manière intégrée et coordonnée. Ces meilleures pratiques devraient être partagées et imitées par d'autres. Il s'agit notamment de la création de l'Autorité rwandaise de gestion de l'environnement, chargée de la coordination et de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au Rwanda. L'Égypte, quant à elle, continue d'accélérer le processus et de créer un environnement favorable au programme de développement durable par l'intermédiaire d'un plan unifié pour les accords multilatéraux sur l'environnement, de la création de comités nationaux et de groupes de liaison pour les conventions sur la biodiversité, tandis que la Chine met en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement dans le cadre de la promotion d'un développement vert et neutre en carbone.
- e) **Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est un bon exemple de cadre unificateur.** Il offre la possibilité d'une collaboration entre les accords multilatéraux sur l'environnement visant à atteindre des objectifs communs, par exemple en établissant des programmes conjoints entre les conventions sur la biodiversité. Nous avons besoin de repères et d'indicateurs communs pour nous maintenir sur la bonne voie.
- f) Dans le domaine des **produits chimiques et des déchets**, les efforts actuels visant à renforcer la coopération et la coordination entre les conventions constituent un bon exemple de la manière dont il est possible de faire face aux problèmes environnementaux en suivant une approche fondée sur le cycle de vie. L'**approche fondée sur le cycle de vie** pour s'attaquer aux problèmes environnementaux doit être utilisée à plus grande échelle, par exemple pour lutter contre la pollution plastique.
- g) Le **retard pris dans l'élaboration du cadre pour l'après-2020 sur les produits chimiques et les déchets** affecte la réalisation de la gestion durable des produits chimiques et des déchets. La communauté internationale est appelée à parachever ce cadre de toute urgence.
- h) La **volonté politique** est la clef de notre réussite. Ensemble, nous devons faire en sorte que la valeur de l'environnement soit prise en compte dans les décisions et les politiques des gouvernements et du secteur privé. Nous devons aligner les investissements publics et privés et faire preuve de cohérence pour atteindre les objectifs de développement durable.
- i) **Des ressources financières à l'appui de la cohérence.** Jusqu'à présent, les ressources financières n'ont pas été dirigées de manière optimale pour faire face aux problèmes environnementaux mondiaux de manière cohérente. Les futurs projets et activités conjointes devraient de plus en plus tenir compte des liens avec la biodiversité et d'autres secteurs, et cela devrait également être pris en compte dans la conception des projets du FEM.
- j) **Interface science-politiques** : Il est temps d'atteindre l'espace des solutions et la science nous y conduira. Nous devons mieux utiliser la science et les preuves existantes et établir des liens avec différents fournisseurs de solutions. Les travaux du GIEC et de l'IPBES devraient être exploités à cet égard.
- k) Le **PNUE** joue un rôle clef en fournissant une vue d'ensemble des problèmes environnementaux et en promouvant des solutions en collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement. Il est nécessaire de promouvoir une mise en œuvre cohérente et intégrée des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national. Nous devons continuer à travailler ensemble à tous les niveaux. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a le pouvoir de mobiliser les actions de tous les groupes environnementaux, y compris la mise en œuvre du Programme 2030, et ce pouvoir doit être renforcé. La stratégie à moyen terme 2022-2025 et le programme de travail du PNUE soulignent qu'il importe de s'attaquer aux trois crises planétaires de manière cohérente en encourageant les actions de collaboration au niveau national au titre de projets utilisant des approches intégrées.
- l) Pour mettre en œuvre les obligations des accords multilatéraux sur l'environnement de manière efficace, les parties sont appelées à respecter leurs **engagements financiers**. Le FEM est également appelé à soutenir les pays ayant un plan unifié sur les accords multilatéraux sur l'environnement.
- m) Le **nouveau traité sur la pollution plastique** offrira la possibilité de faire face aux problèmes environnementaux pertinents pour les trois crises planétaires concernant la biodiversité, les changements climatiques et la pollution.

Le Dialogue de haut niveau a montré que les accords multilatéraux sur l'environnement constituent une base très solide pour agir contre les crises environnementales et que le renforcement de leur mise en œuvre exige d'accroître nettement l'attention accordée aux solutions intégrées.

B. Dialogue multipartite sur le thème « Reconstruire plus vert : la protection internationale de l'environnement et la réalisation des objectifs de développement durable dans le contexte de la COVID-19 », qui s'est tenu le mardi 1^{er} mars 2022

Introduction	<p>Malgré les extraordinaires chocs sanitaires, sociétaux et économiques provoqués par la COVID-19, la réponse mondiale n'a pas encore déclenché un moment de transformation pour accélérer notre transition vers des économies vertes et équitables.</p> <p>Telle a été la conclusion du dialogue multipartite sur le thème « Reconstruire plus vert » organisé par la Coalition pour une économie verte lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenu à Nairobi le 1^{er} mars 2022. Cette conclusion repose essentiellement sur le fait que sur les 14 000 milliards de dollars dépensés par les gouvernements pour prendre des mesures extraordinaires afin de soutenir les économies pendant la pandémie, très peu ont eu des incidences favorables à la nature ou à une économie verte.</p>
Contexte	<p>Nous étions conscients que les gouvernements doivent relever des défis sans précédent pour parvenir à instaurer une société favorable à la nature, sans pollution, plus juste et plus inclusive tout en étant aux prises avec l'explosion de la dette publique, une crise sanitaire continue et un ordre mondial déstabilisant. Mais nous ne pouvons pas attendre de nous relever pour virer au vert : le délai pendant lequel il sera encore possible d'atteindre l'objectif de 1,5 °C s'achèvera bientôt, les progrès dans la réalisation des objectifs du développement durable ralentissent ou s'inversent et le problème de la pollution plastique s'intensifie rapidement. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour reconstruire plus vert dès à présent.</p>
Orateur 1 Question :	<p>La première intervention a été celle de Mme Gitika Goswami de Development Alternatives (Inde), l'un des auteurs du document de référence <i>Build Back Greener</i>. Mme Goswami a attiré l'attention sur les neuf recommandations du rapport :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer l'économie circulaire dans les programmes de relance et s'attaquer au problème du plastique. 2. Examiner les plans de relance et intégrer la durabilité dans la préparation et l'exécution des budgets. 3. Hiérarchiser les financements de façon à permettre aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de poursuivre des objectifs de durabilité. 4. Faire une priorité des solutions créatrices d'emplois, dirigées par la communauté et fondées sur la nature. 5. Faire une priorité des conversions de créances en investissements écologiques et des autres solutions novatrices de financement durable. 6. Intégrer la transition juste dans les programmes de relance et de réforme. 7. Soutenir les plateformes de collaboration nationales multipartites et intersectorielles. 8. Augmenter les financements multilatéraux dont l'octroi est conditionné à des plans d'action inclusifs pour la relance verte. 9. Faire en sorte que les institutions financières internationales doivent rendre des comptes sur leur rôle dans la relance verte. <p>Mme Goswami a déclaré qu'en Inde, la politique prioritaire pour accélérer la relance verte devait être de permettre l'accès au financement et de soutenir le verdissement des petites et micro entreprises.</p>
Orateur 2 Question :	<p>M. Bruno Oberle, de l'UICN, a rappelé que la nature avait été largement invisible dans le cadre des efforts de relance déployés jusque-là. Il a fait valoir que l'intérêt fondamental de la société était la stabilité sur le long terme et que, par conséquent, les gouvernements devaient au moins s'engager à respecter le principe « ne pas nuire à la nature ». Cela pouvait se faire en examinant quelles étaient les incidences des mesures de relance sur l'environnement, en intégrant la nature dans la préparation des budgets et en faisant une priorité de l'opportunité macroéconomique qu'était l'investissement dans la nature. Il a été noté que, pour chaque dollar dépensé pour la restauration écologique, on pouvait s'attendre à recevoir 9 dollars en retour, ces dépenses à</p>

- l'échelle mondiale étant de plus susceptibles d'induire la création de 395 millions de nouveaux emplois d'ici à 2030. Mais la pression du public était nécessaire pour amener les décideurs politiques à effectuer ce type d'investissement.
- Orateur 3
Question : Le dialogue a ensuite porté sur la question de la pollution plastique – une question emblématique d'une transformation axée sur des économies vertes et équitables. M. Stewart Harris, de l'America Chemistry Council du Business Major Group, prônait une résolution juridiquement contraignante sur le plastique, faisant valoir que les entreprises pouvaient contribuer à trouver des solutions novatrices pour faire en sorte que les plastiques restent dans l'économie circulaire au lieu d'être éliminés dans l'environnement. Il a attiré l'attention sur le fait qu'il était important d'inclure le secteur informel des déchets et a souligné la nécessité de développer des moyens de suivre les progrès et de travailler avec les parties prenantes.
- Orateur 4
Question : Mme Alejandra Parra, de l'association chilienne Break Free from Plastics, a ensuite approfondi la discussion en nous rappelant la relation brisée entre les populations et la nature, due à une économie extractive, dominatrice, patriarcale et coloniale. Elle a donné des exemples de communautés et de cultures autochtones endommagées par des centaines d'années d'industrialisation et par la grande accélération du XXI^e siècle.
- Mme Parra a fait valoir que nous devons être réalistes quant aux grandes solutions imposées du haut vers le bas. Au lieu de cela, nous devons donner la priorité à la mise en place d'économies au service des communautés et au rétablissement de relations respectueuses entre les uns et les autres et avec la nature. Elle a déclaré qu'il ne suffisait pas de construire une économie plus verte et que nous devons déconstruire l'économie mondiale extractive existante. Elle a recommandé de faire une priorité dans l'action du soutien aux petites entreprises communautaires vertes, dans le cadre d'un mouvement culturel plus large visant à rétablir des relations respectueuses avec la nature et entre les uns et les autres.
- Contribution des ministres
(Indiquer le pays) M. Joshua Wycliffe, Secrétaire permanent du Ministère des voies navigables et de l'environnement, nous a raconté l'histoire édifiante de la relance verte des Fidji. Les Fidji, archipel de quelque 350 îles, sont en première ligne des changements climatiques et leur économie était particulièrement touchée par les restrictions dues à la COVID-19, des centaines d'emplois ayant été perdus. L'impatience et le chômage ont incité le Gouvernement fidjien à agir en faveur d'une relance verte, en faisant une priorité du soutien communautaire et des petites entreprises vertes : des solutions fondées sur la nature ont été recherchées, qui soient à même de protéger à la fois le littoral, la biodiversité et la sécurité alimentaire. S'appuyant sur des partenariats avec les communautés et le secteur privé, le nouveau projet fidjien de défense contre la mer utilise des solutions naturelles pour contenir l'élévation du niveau de la mer, ce pour une fraction du coût de la coulée de tonnes de béton. Cette entreprise s'étend à l'ensemble du Pacifique et les Fidji sont prêtes à soutenir les autres sur le plan technique ou politique dans le monde entier.
- Mme Zakia Khattabi, Ministre fédérale du climat, de l'environnement, du développement durable et du Green Deal (Belgique), nous a rappelé qu'il ne faut laisser personne de côté et combien il importe que la transition soit juste. La pandémie bouleversait toutes les sociétés, ainsi que le bien-être humain et économique, et mettait en évidence notre vulnérabilité, en particulier celle des groupes à faible revenu. Elle a exhorté les délégués à profiter de cette occasion pour construire une résilience systémique qui respecte les limites planétaires, dans une approche scientifique et transfrontière à même de mettre fin à la perte d'environnement et de permettre la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris.
- Réactions aux interventions des ministres
(Indiquer l'intervenant) M. Stephan Contius, chef de la Division des Nations Unies (Allemagne), a déclaré qu'il soutenait fortement l'importance du dialogue et des partenariats et alliances multipartites transformateurs, qui étaient selon lui la clef pour débloquer le changement transformateur. Il a ajouté que le Gouvernement allemand soutenait les partenariats internationaux à cette fin et qu'il affecterait des fonds publics à cet effet. Le dispositif d'intervention allemand contre l'épidémie de COVID-19 soutenait la relance verte dans 25 pays du monde, avec des dépenses de relance conçues pour s'aligner sur le programme des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat. Il a réaffirmé que cette transition ne pouvait être réalisée qu'avec l'expertise des parties prenantes - du secteur de l'environnement, des syndicats, de la jeunesse, des scientifiques - et la sagesse autochtone, car nous étions à un moment qui exigeait que nous unissions nos forces plus fortement qu'auparavant. L'intervenant a mentionné tout spécialement le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, le programme pluriinstitutions des Nations Unies de soutien à l'économie verte.

Mme Alli Pykkö, déléguée de la jeunesse pour la nature et la biodiversité auprès du Conseil national de la jeunesse finlandais Allianssi en Finlande, a fait valoir que l'action au niveau local doit jouer un rôle crucial dans la relance verte inclusive. Elle nous a rappelé que ce qui compte le plus pour les populations, c'est la communauté, les entreprises locales et les moyens de subsistance. Pour induire le changement, il fallait en premier lieu faire une priorité des entreprises au niveau local pour qu'elles prospèrent et verdissent. Nous devons changer radicalement notre vision de la nature, qui ne devait plus être considérée comme une simple ressource, mais comme une prise de conscience autochtone et spirituelle de la valeur de la nature.

M. Marco Lambertini, Directeur général du Fonds mondial pour la nature (International), nous a rappelé qu'une société favorable à la nature était aussi importante qu'une société sans pollution. Il a fait valoir que le système économique avait besoin d'une plus grande intégrité de la nature, et qu'en reconstruisant plus vert il fallait mettre l'accent sur le changement des moteurs économiques qui entraînaient une perte de la nature.

Tiina Vähänen, Directrice adjointe de la FAO, a déclaré que la COVID-19 avait rendu les plus vulnérables encore plus vulnérables. Ces communautés avaient besoin d'un soutien pour les aider à se relever de la crise à court terme sans attendre, mais aussi pour faire face à la crise environnementale planétaire sur le plus long terme. L'agriculture devait devenir plus inclusive, plus résiliente et plus durable et mieux intégrée à la gestion et à la restauration de l'environnement, ce qui constituait désormais un pilier essentiel du cadre stratégique de la FAO.

Mme Martha Rojas Urrego, de la Convention de Ramsar sur les zones humides, nous a rappelé le rôle essentiel joué par les zones humides. Nous ne pouvions pas avoir d'eau sans zones humides et nous ne pouvons pas avoir de relèvement sans zones humides. Les zones humides constituaient également un réservoir de carbone essentiel. Nous devons par conséquent garder à l'esprit les zones humides dans notre projet « Reconstruire plus vert et plus bleu », en soulignant l'importance du relèvement bleu.

Mme Neth Dano, du Women's Major Group, nous a rappelé que les femmes non seulement ont été touchées de manière disproportionnée par la COVID mais qu'elles ont aussi joué un rôle surdimensionné dans le relèvement grâce à leurs rôles dans les soins de santé et l'éducation et dans les secteurs informels. (70 % des agents de santé et des intervenants de première ligne dans le monde étaient des femmes, mais elles étaient payées 26 % de moins que les agents de santé masculins). Elle nous a encouragés à aborder les trois points suivants lorsque l'on reconstruit en vert :

1. Garantir une protection sociale à tous. Elle doit être universelle, mais pas neutre du point de vue du genre. (Sur ce point, il a été noté que, selon l'OIT, seule la moitié de la population mondiale avait accès à la protection sociale ; d'autre part, des estimations avaient été faites selon lesquelles les investissements dans les politiques essentielles de protection sociale étaient à même d'avoir un effet multiplicateur du PIB compris entre 0,7 et 1,9).
2. Apporter un soutien direct aux femmes du secteur informel, aux micro et petites entreprises détenues et dirigées par des femmes et à celles qui nous nourrissent.
3. Les plans de relance devaient être axés sur les populations, pas seulement sur la recherche du profit. Ils devaient soutenir et promouvoir les innovations communautaires, en reconnaissant l'importance des connaissances traditionnelles et autochtones.

Résumé

L'animateur a remercié les participants et a conclu en soulignant un aspect important ressortant du dialogue : les gouvernements qui avaient déjà entamé leur transition vers des économies vertes étaient mieux équipés pour agir en vue de RECONSTRUIRE PLUS VERT. Dans cette optique, il a salué deux atouts pour aider les gouvernements :

Le rapport [Build Back Greener](#) et le [Green Economy Tracker](#) sont les politiques les plus importantes pour opérer une transformation vers des économies plus vertes et plus justes. La Coalition pour une économie verte continuerait à soutenir cette transition en aidant toutes les parties prenantes à donner vie à un accord vert mondial, et le nouveau contrat social qui est l'expression de son mandat social.

C. Dialogue de haut niveau : « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable », qui s’est tenu le mercredi 2 mars 2022

Rapport de synthèse : Dialogue de haut niveau : renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable

Introduction

Le dialogue de haut niveau s’est déroulé sur le thème de la reprise de la cinquième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable », dans un cadre hybride, le mercredi 2 mars 2022 de 11 h 30 à 13 heures (heure d’Afrique de l’Est).

Ce dialogue de haut niveau a rassemblé des parties prenantes issues des gouvernements, de la communauté scientifique, de la société civile, du secteur privé, du système des Nations Unies et d’autres organisations internationales pour un débat passionnant sur la façon dont nous pouvons renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable et prévenir, arrêter et inverser la dégradation de la nature, conformément à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

À partir d’une analyse des principales contraintes empêchant des résultats favorables à la nature, trois points principaux ont été abordés : comment changer les comportements individuels, comment changer les politiques et comment changer les incitations financières afin d’accélérer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable. Les participants se composaient d’un animateur, d’une oratrice principale, de trois débatteurs (dont un jeune), de deux participants par vidéo (jeunes) et de 17 représentants d’États Membres intervenant depuis la salle (qui initialement devaient être 19).

La plupart des 17 pays ont choisi de se concentrer sur ce qu’ils font face aux trois crises planétaires, mais les interventions ont également souligné que les réponses avaient été fragmentées alors que les trois crises planétaires s’alimentaient et se renforçaient mutuellement. Le Gouvernement suédois a choisi d’offrir la place de leur ministre de l’environnement à un délégué de la jeunesse afin que celui-ci puisse s’exprimer, considérant que les choix politiques d’aujourd’hui seraient ressentis par les membres de la jeune génération et auraient une incidence sur leur vie lorsque leurs impacts commenceraient à se matérialiser.

Points clefs et appel à l’action

L’oratrice principale, Amina J. Mohamed, Vice-Secrétaire générale de l’ONU, a planté le décor en soulignant qu’il est crucial de protéger les écosystèmes et de rechercher des solutions fondées sur la nature afin de créer les emplois nécessaires pour revitaliser les économies, se relever de la COVID-19, s’adapter et atténuer les changements climatiques.

Sur le changement de politique

Le message clef des débatteurs et des intervenants sur le changement de politique a souligné la nécessité de garantir des politiques qui protègent et restaurent la nature, sans quoi il serait impossible de résoudre la triple crise planétaire. Pour cela, il fallait tenir les États responsables, car ils devaient jouer un rôle de catalyseur de l’action et se tourner vers l’ONU pour qu’elle prenne l’initiative au plus haut niveau. C’est la raison pour laquelle l’activisme des citoyens et des jeunes était particulièrement important, car il permettait de façonner les politiques dans une perspective à long terme, par opposition aux gains politiques à court terme. L’importance de l’élaboration de politiques holistiques et multisectorielles pour la mise en œuvre du changement a été soulignée, ainsi que celle des solutions fondées sur la nature pour les solutions climatiques côtières. Plusieurs intervenants ont mis l’accent sur les multiples exigences pesant sur les terres et les ressources naturelles et les arbitrages difficiles qui nécessitaient de solides systèmes de prise de décision pour répondre aux besoins à court terme d’une population pauvre et aux exigences à long terme pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Une discussion plus approfondie sur le changement de politique a mis en évidence que l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles et la mise en place de politiques publiques étaient nécessaires. Ces politiques devaient profiter à tous et encourager l'appréciation et la compréhension de l'importance de la nature, comme l'a suggéré un débattre, le Ministre d'État de l'aménagement du territoire Guy Loando Mboyo (République centrafricaine). L'importance de l'innovation, de la transparence et de la gestion des données a également été soulignée.

Plusieurs représentants des États Membres ont parlé des efforts déployés par leur pays, notamment de l'engagement de la Suède à doubler le financement de l'action climatique d'ici 2025, à investir dans des programmes de recyclage et à mettre en place un conseil institutionnalisé de la jeunesse qui enverrait de jeunes délégués aux conférences sur le climat et l'environnement ; de l'accent mis par la Corée sur son plan d'action en faveur de l'économie circulaire, l'incitation des producteurs, la suppression progressive des centrales électriques au charbon ; des efforts faits par l'Indonésie pour gérer les forêts, réduire la déforestation, réhabiliter les forêts de mangrove, passer aux énergies renouvelables ; de l'accent mis par la France sur l'éducation, sur l'environnement dans les programmes scolaires et sur la sensibilisation ; le Danemark a souligné le rang de priorité élevé accordé à la lutte contre la pollution plastique, notamment par le recyclage et la réutilisation, et à la protection des aires marines ; les États-Unis ont souligné les efforts qu'ils déploient pour conserver 30 % de leurs terres, de leurs eaux et de leurs habitations, et pour aider les autres à faire de même, ainsi que pour recycler 50 % des matières plastiques.

Concernant le changement des comportements

En ce qui concerne le changement des comportements, la discussion a porté surtout sur la nécessité de modifier notre relation émotionnelle avec la nature et d'inculquer un amour pour elle, ainsi que sur la nécessité d'encourager les consommateurs à avoir un comportement en ligne avec la durabilité. Pour ce faire, la recommandation formulée par un des débatteurs, la jeune militante Elizabeth Wathuti, est de réimaginer notre lien avec la nature, d'inculquer un amour et une compassion pour la nature et de protéger les communautés de première ligne qui subissent les pires effets de la crise en raison des actions qui sont les nôtres aujourd'hui.

Tout au long des interventions de l'oratrice, le rôle des acteurs étatiques et la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité et de les obliger à tenir leurs promesses ont été soulignés, ainsi que le décalage entre les engagements et le déploiement des financements ultérieurs et la mise en œuvre des mesures visant à respecter ces engagements. De nombreux participants ont souligné qu'il était vraiment nécessaire de passer de l'engagement à la planification puis à l'action qui se concrétise par des avantages réels pour la nature et les populations.

Concernant les changements sur les plans financiers

La discussion sur l'évolution sur le plan financier a donné lieu à de nombreuses recommandations, avec un message de grande portée sur la réduction du déficit de financement en faveur de la nature et la nécessité de financements publics plus importants qui permettent de tirer parti du financement privé. Pour ce faire, il fallait traduire la destruction ou la protection écologique en valeurs monétaires et cesser de dissimuler les coûts de l'extraction des ressources de la nature.

Une autre recommandation formulée par un des débatteurs, l'administrateur du PNUD, Achim Steiner, était d'encourager le secteur privé et tous les secteurs de l'économie à réinvestir dans la restauration et la durabilité des écosystèmes. Les participants ont considéré que la contribution apportée par le task force on nature-related financial disclosure (groupe de travail sur les informations financières liées à la nature) était cruciale et qu'il était important que les ministères des finances et les gouvernements comptent des spécialistes du climat et de l'environnement.

Les représentants des États Membres ont également mis en avant certaines de leurs réalisations en matière de changement sur le plan financier, comme le doublement par l'Union européenne du financement de la biodiversité ; l'accent mis par l'Égypte sur la création d'un fonds pour la nature qui donne plus de responsabilités aux acteurs du secteur privé et les récompense par un label vert ; la reconnaissance par les Pays-Bas du rôle joué par le Gouvernement en tant qu'investisseur, facilitateur mais aussi créateur d'incitations par l'intermédiaire du verdissement de la finance.

Résumé

Globalement, l'une des recommandations clefs qui a trouvé un écho auprès de tous les participants était qu'il était important de s'appuyer sur les efforts existants, mais qu'il était absolument nécessaire de faire plus et mieux. Enfin, ce dialogue a mis la jeunesse en avant. Quatre jeunes ont apporté leur contribution, dont trois avaient été invités et le quatrième s'était vu attribuer le siège de décideur par la Suède, en reconnaissance du fait que nous, les jeunes, vivons avec les conséquences des choix d'aujourd'hui.
